

Les petits Etats mésopotamiens à la fin du 4e et au cours du 3e millénaire

JEAN-JACQUES GLASSNER

(RESPONDENT: MOGENS TROLLE LARSEN)

“Cité-Etat”?

On parle volontiers des “Cités-Etats” mésopotamiennes. Cherchant à mettre de l’ordre dans le fatras de l’histoire événementielle, on découvre une alternance entre des périodes où dominent de grands Etats centralisés, les Empires d’Akkadé, d’Ur et de Babylone, et d’autres où les structures politiques sont plus éclatées, le pouvoir étant partagé entre des royaumes ou des principautés aux dimensions plus modestes. Certains chercheurs parlent de ces derniers comme de “Cités-Etats”.

Mais existe-t-il un modèle politique dont la ville serait le ressort principal? La description qui en est proposée, comme introduction à ce colloque, résulte d’une démarche pragmatique: c’est un micro-Etat du point de vue de la superficie et du peuplement; la frontière extrême doit se situer à une journée de marche du centre; la population n’excède pas les 100.000 habitants; le centre en est une ville, la capitale, ce qui n’exclut pas la présence de villes de moindre importance sur son territoire; la ville abrite une population vouée à des tâches agricoles mais aussi à des tâches artisanales et commerciales; la population n’est pas nécessairement regroupée dans sa totalité dans la ville; la population peut être d’origine variée, l’unité ethnique n’étant pas un préalable; la capitale est fortifiée et l’Etat dispose d’une armée; ce n’est pas nécessairement un Etat indépendant, mais il dispose toujours d’une souveraineté intérieure, du pouvoir législatif, d’instances administratives et judiciaires; on distingue enfin entre des citoyens et des non-citoyens lesquels ne peuvent pas participer aux affaires publiques. Elle rejoint celle proposée de manière indépendante par B. Durand: une société politique indépendante organisée autour d’une ville et s’étendant à la campagne environnante; la ville donne son nom aux habitants qui peuvent être d’origine ethnique diverse; le pouvoir est exercé selon un système distinct de la parenté: le pouvoir royal, par exemple, n’est pas donné en héritage à un enfant d’une épouse,

mais à celui d’une concubine; la cité, enfin, possède un culte collectif (Durand [1983] 331).

En réalité, aucun de ces traits, pris isolément ou cumulés, ne suffit à caractériser une entité politique particulière, la “Cité-Etat”, comme construction politique originale se distinguant par des traits uniques des autres formes d’Etat. Notre vocabulaire politique et juridique est un héritage de la Grèce et de Rome et nous en sommes les prisonniers; le grec *polis* connaît trois niveaux de sens qui en font l’équivalent des mots latins *urbs*, *civitas* et *respublica* (Lévy [1990]). Le mot “politique”, auquel celui d’“Etat” est étroitement associé, dérive de *polis* qui signale la forme d’Etat spécifique à la Grèce; les Romains hésiteront à le traduire, avant d’opter en faveur de *respublica*! (van Effenterre [1985] 33). “Cité-Etat” ferait donc référence à une réalité exclusivement grecque. On entend, d’autre part, par “cité” (*civitas*) une ville considérée comme une personne morale, mais on peut aussi comprendre par ce terme un territoire dont les habitants se gouvernent selon leurs propres lois, voire une fédération autonome de tribus se reconnaissant des institutions religieuses et politiques ainsi qu’un capital matériel et symbolique communs. Le mot *civis* qui désignait autrefois l’habitant de la cité, n’est, pour sa part, qu’une appellation topographique dépourvue de signification juridique (Pirenne [1971] 51-52). Bref, si l’on s’en tient aux seules définitions, la “Cité-Etat” n’est pas nécessairement conçue autour d’une ville qui en serait la capitale.

Sur le thème de l’Etat, la “Cité-Etat” est-elle l’illustration d’une variante pertinente; ce qui, différencie, par exemple, l’Etat athénien de l’Empire perse? Mais Eschyle utilise le mot *polis* pour désigner ce dernier! (*Les Perses* 511-2 etc, cf. *infra* 176 n. 121). Et viendrait-il à l’esprit de quiconque, aujourd’hui, de nommer la république autonome de Kalmoukie, entre le Daghestan et Astrakhan, au nord-ouest de la Mer Caspienne, célèbre pour sa laine et son caviar, peuplée de quelque 350.000 habitants, dont 100.000 concen-

trés dans la seule capitale, Elista, une “Cité-Etat”? A l’évidence, non!

Le mot “Cité-Etat” fait son apparition en danois, sous l’aspect ‘*Bystat*’, en 1840; il est traduit en allemand par *Stadtstaat*, en anglais par *city-state*, en italien par *stato-città* (Hansen [1998] 15). Son inventeur, J.N. Madvig, crée le terme pour désigner la ville de Rome au moment où, au 1^{er} siècle avant notre ère, l’Italie est unifiée sous son autorité. La traduction française, “cité-Etat”, comme le souligne E. Lévy, transforme le concept d’un “Etat qui se limite à une ville” en “Ville qui s’est constituée en Etat”; cette traduction rejoint, en fait, l’intention de l’inventeur.

Pour Norbert Rouland à son tour, indépendamment de Madvig, le cas de Rome est probablement fondateur: Rome ne jaillit-elle pas du fait urbain? Cité est un concept juridique qui se réfère à la notion de communauté des citoyens et ne se confond pas avec Ville; cette communauté civique doit être autonome sur le plan économique et politique; elle possède un caractère exclusif: on est citoyen d’une cité déterminée; elle ne se confond pas avec la population résidant sur le territoire (Rouland [1998] 130). Mais peut-on, pour autant, s’interroge-t-il, parler de “Cité-Etat”? C’est un truisme de constater que des villes sont des centres de pouvoir politique !

On se propose dans les pages qui suivent, de décrire, autant qu’il est possible, le régime politique des Etats mésopotamiens de la fin du 4^e millénaire et des deux premiers tiers du 3^e. On fixe la limite supérieure au moment de l’invention de l’écriture, les sources écrites étant seules de nature à nous informer sur des structures étatiques.

L’urbanisation de la Mésopotamie

La première réalité objective qui soit perceptible à l’extrême fin du 4^e millénaire et au début du 3^e, est la forte concentration des habitants sur certains sites particuliers. Le cas d’Uruk, en Mésopotamie méridionale, est tout à fait remarquable, même s’il est unique dans ses dimensions; la ville mesure 3 km de long sur un peu plus de 2 km de large; elle est formée, à ce qu’il semble, de deux petites agglomérations voisines et tôt réunies; la surface du *tell* représente 550 ha, une superficie qui est presque atteinte dès le début du 3^e millénaire; à cette époque, en effet, un rempart long de 9,5 km enferme 494 ha, avec ses neuf cents tours rectangulaires ou arrondies, espacées tous les 9 mètres, et ses portes fortifiées dont deux, seulement, ont été dégagées par les fouilleurs; un avant-mur, en outre, a été repéré par endroits. Le fait remarquable est, cepen-

dant, qu’une seule agglomération ait atteint ce degré de gigantisme! Tous les autres établissements connus sont de dimensions beaucoup plus modeste.

En l’état des connaissances, il n’est à cette situation nulle explication satisfaisante. On invoque parfois l’évolution démographique, mais la population s’accroît-elle? La grande agglomération ferait-elle le vide autour d’elle, condamnant d’anciens villages à disparaître et accueillant une population antérieurement disséminée dans une pluralité d’établissements plus modestes? Les données qui permettraient d’assurer ces conclusions sont malheureusement très ténues, reposant sur les faiblesses des méthodes de prospection. Peut-on admettre, à défaut, et pour paraphraser P. Vidal de la Blache, que la nature a préparé certains sites afin que l’homme puisse les organiser selon ses désirs et ses besoins? Le seul véritable problème géographique est, en réalité, comme le souligne à juste titre Lucien Febvre, celui de l’utilisation, par l’homme, des possibilités que lui offre la nature; or, ce problème est tellement complexe qu’aucune approche ne peut véritablement aider à le résoudre. La sagesse consiste peut-être à admettre, avec M. Van De Mierop, que les villes sont apparues “spontanément” (Van De Mierop [1997] 23).

La ville se définirait-elle par ses seules dimensions et par la densité de sa population? Depuis les travaux de M. Weber (1982), H. Pirenne, V.G. Childe (1964), ou F. Braudel (1979), tout le monde s’accorde pour dire que ce critère quantitatif est insuffisant. Les critères sont, tout à la fois, économiques, militaires, politico-administratifs et religieux. La ville abrite les organismes régulateurs de l’économie; elle est le lieu de célébration des cultes, de la tenue des marchés ou des assemblées judiciaires; les organes du pouvoir y résident; elle peut être fortifiée; elle peut s’adosser à un palais, à un temple ou à une forteresse; dans sa grande majorité, la population urbaine ne produit pas elle-même sa subsistance, vivant de ses activités et non de l’agriculture. A ces divers critères, C. Coquery-Virdovitch propose d’en ajouter un autre, culturel celui-là, la ville étant “un lieu de métissage des mémoires, un pôle de diffusion, de transmission culturelle” ([1993] 25).

Il est une autre dimension propre à la ville et qui s’offre peut-être comme la synthèse de toutes celles que l’on vient d’énoncer, l’urbanisation est un processus social, la ville signifiant, en ultime analyse, la diversification sociale, l’extinction des anciennes solidarités, essentiellement familiales, leur remplacement par un nouveau mode de relations. Cette thèse a été formulée maintes fois; elle fait écho à *La Cité antique*

de Fustel de Coulanges où l'on trouve exposé, déjà, ce mouvement qui aurait conduit de la famille à la cité.

Fort de ces acquis théoriques, R. Mc C. Adams voit dans l'apparition de la ville le résultat d'une évolution: l'agriculture ayant entraîné la sédentarisation, la société se diversifie et se hiérarchise, les individus les mieux placés, au premier rang desquels figurent les prêtres, monopolisant le pouvoir politique (Kraeling & Adams [1960]; Adams [1981]). Tout semble donc se passer comme si la concentration de populations, laquelle revient nécessairement à un brassage puisque "des hommes s'agglomèrent en nombre relativement important sur un espace relativement restreint" (C. Coquery-Virdovitch), était de nature à engendrer des rapports sociaux nouveaux se substituant aux rapports familiaux ou locaux antérieurs. Parmi beaucoup d'autres, J.-L. Huot est donc en mesure d'écrire, dans un ouvrage de synthèse et parlant de la Mésopotamie du 4^e millénaire, que la ville est "un système d'habitat particulier permettant à une société complexe de résoudre des problèmes spécifiques", qu'elle se caractérise par "la diversité économique et sociale de ses habitants" qui ont "instauré entre eux des relations d'un type nouveau". Etant admis que "les structures villageoises sont encore assez égalitaires" alors que la ville est "une concentration d'habitat dont l'organisation sociale est plus complexe que celle du village", l'urbanisme, parce que la "traduction dans le paysage de l'urbanisation", est révélateur des modifications en cours; à distance des habitats pré-urbains qui n'offrent "qu'une juxtaposition de cellules familiales plus ou moins identiques", la ville se caractérise par "les discontinuités qualitatives dans le tissu des constructions" qui traduisent "une hiérarchie du statut des habitants"; en d'autres termes, il manque au village "une structure politique et sociale organisée et hiérarchisée", celle-là même qui est le propre de la ville et qui est perceptible sur le terrain. Revenant au cas d'Uruk, le même auteur juge que cette agglomération n'a pas pu ne pas jouer un rôle fondamental dans l'organisation de l'ensemble de la région et dans celle des rapports avec les régions voisines (Huot [1990] 24ss.).

Au témoignage de l'urbanisme s'ajoute celui des tombes du 3^e millénaire qui semble apporter, à sa manière, les preuves complémentaires de la hiérarchisation de la société; il suffit de comparer, par exemple, les tombes du cimetière Jemdet Nasr d'Ur où furent inhumés les habitants les plus modestes de la société, avec celles, hors cimetière, d'Abu Salabikh où furent ensevelis des individus au statut élevé, ou à celles, dites royales, d'Ur et qui illustrent de manière specta-

culaire la richesse et la puissance de l'élite dirigeante (Forest [1983] 130-131).

Mais les critères proposés pour définir la ville n'en épuisent pas la notion. Le village peut être, lui aussi, une personne politique ou morale, tout comme il peut être fortifié; en outre, il connaît nécessairement une politique économique. Inversement, un marché ne suffit pas à faire une ville. H. Pirenne va jusqu'à s'interroger pour savoir s'il existe des villes dans une culture à base essentiellement agricole; la réponse à la question dépend évidemment du contenu que l'on donne au mot "ville"; si la ville est définie comme une localité dont la population se consacre exclusivement ou majoritairement à l'exercice du commerce et de l'artisanat, la réponse sera évidemment négative.

Partant, le témoignage de l'archéologie est-il suffisant pour établir l'existence de la ville en Mésopotamie? L'architecture et les pratiques funéraires pré-urbaines permettent déjà, à vrai dire, de repérer des inégalités sociales (Forest [1983] 130). Considérons donc, un bref instant, le témoignage des sources écrites traitant des artisans et de l'artisanat en Mésopotamie au 3^e millénaire.

Dans leur grande majorité, les artisans dont nous avons conservé la trace sont des employés spécialisés qui oeuvrent dans le cadre de grands domaines institutionnels à dominante agricole; ils sont désignés collectivement sous le vocable *giš.kin.ti*, le terme évoque des personnes assignées à une tâche (Bauer [1972] 68-69 note i 3-4); ils travaillent dans l'*é.giš.kin.ti*, l'atelier, généralement en équipes; ils reçoivent les matières premières de leur employeur qui leur fournit également les rations alimentaires nécessaires à leur entretien. Il en est ainsi des forgerons, *simug*, des artisans du bois ou de l'ivoire, *DUB.nagar*,¹ des orfèvres, *kù.dím*, des foulons, *ašlag*_x, des cordiers, *túg.dus*, des corroyeurs, *ašgab*, des charpentiers, *nagar*, des maçons, *šitim*, des lapidaires, *zadim*, des lapicides, *bur.gul*, des potiers, *bahar*_x, et des vanniers, *ad.gubs*. Certains d'entre eux, forgerons, orfèvres, foulons, cordiers, corroyeurs, charpentiers, maçons, lapidaires, potiers ou vanniers, sont prébendés et peuvent donc produire eux-mêmes leur propre nourriture; un lapidaire est même connu pour avoir exercé une fonction administrative, la gestion de parcelles de terre; au besoin, les employeurs n'hésitent pas à demander leur participation aux travaux agricoles, comme cet artisan du bois ou de l'ivoire, *DUB.nagar*, qui est intégré à une équipe de travailleurs agricoles *SIG*_{7.A} à Tell Asmar; ailleurs, des corroyeurs sont employés à des travaux d'irrigation ou au transport de l'orge; ailleurs encore, des charpentiers, des cordiers, des potiers sont

chargés d'exécuter des travaux agricoles. D'autres, si ce ne sont les mêmes, cordiers, corroyeur ou vanniers, sont métayers.²

A côté de ces employés, existe-t-il des artisans établis à leur propre compte et vivant de leur métier? Une forge et un atelier de lapicide ont été mis à jour à Tell Asmar, dans un quartier de maisons privées,³ et d'autres découvertes similaires ont été faites ailleurs. On est tenté de rapprocher ces témoignages archéologiques de celui de quelques rares textes juridiques où l'on découvre qu'un artisan peut posséder des biens fonciers. A Šuruppak, le responsable d'une équipe de forgerons, *ugula.simug*, sans doute forgeron lui-même, apparenté à une famille possédant du bien foncier, est associé à la vente d'une terre patrimoniale; deux forgerons figurent, en outre, au nombre des témoins de l'acte. A Nippur, un foulon cède un champ à un tiers. Ailleurs, les trois fils d'un corroyeur vendent une terre.⁴

Le fait essentiel qui ressort de cette courte enquête est la domination du travail agricole. Petit exploitant, fermier, prébendé ou employé, l'artisan tire lui-même de la terre ses ressources et sa subsistance. La plupart du temps, il est un employé dans une grande exploitation à dominante agricole qui pourvoit à son entretien et exige de lui, selon les saisons et les nécessités, une participation aux travaux des champs. Bref, il ne s'adonne pas à la pratique exclusive de sa spécialité et n'est pas détaché de la production de sa propre subsistance; son travail d'artisan est pour le moins temporaire.

D'autre part, est-il véritablement possible d'affirmer qu'avec l'urbanisation les solidarités lignagères ont cédé la place à un autre mode de rapports sociaux? Ici encore, le témoignage des rares sources assurées montre que la réalité est plus complexe que la théorie ne le laisse supposer. On a vu, déjà, à Šuruppak, la présence simultanée, lors de l'aliénation d'un bien foncier patrimonial, d'un responsable d'une équipe de forgerons et de deux forgerons; ils ont de grandes chances d'appartenir au même groupe local. Semblablement, toujours à Šuruppak, un potier acquiert une maison, alors que deux potiers figurent parmi les témoins de l'acte.⁵ D'autres sources plus récentes, elles datent de la seconde moitié du 3^e millénaire, nous enseignent que deux corroyeurs sont frères, qu'un père et son fils sont charpentiers ou que le fils d'un foulon épouse la fille d'un autre foulon.⁶ Bref, sous les solidarités corporatives qui se révèlent progressivement, les solidarités familiales demeurent vivaces. L'étude des villes modernes d'Asie centrale met, du reste, en évidence le même phénomène: les gens transplantés à la ville reconstituent des groupes

de même origine, unis par des relations de solidarité et d'endogamie; ils tendent, certes, à se muer en des réseaux clientélistes dans les domaines économique et politique (Roy [1991] 20ss).

Il apparaît donc que, si ville il y a, en Mésopotamie, aux 4^e et 3^e millénaires, celle-ci, à l'image des villes du moyen âge européen, s'ouvre amplement sur la campagne environnante dont elle dépend, du reste, pour son approvisionnement, une campagne qui représente, en outre, selon le mot de Max Weber, l'espace naturel de vente pour la plupart des artisanats urbains; le procès d'échanges locaux, enfin, trouve dans le marché urbain un de ses débouchés normaux (Weber [1982] 27).

A ce stade de l'enquête, on peut s'interroger pour savoir si ville est un concept clef en Mésopotamie ancienne. La terminologie mésopotamienne n'aide guère à préciser les choses. Le mot sumérien *uru*,⁷ comme son correspondant akkadien *ālu*, communément traduits par "ville", désignent tout habitat humain à l'exception d'une maison isolée et peuvent s'entendre d'une agglomération de la taille d'Uruk, possiblement fortifiée, comme du plus modeste des hameaux. Le contraste entre ville et campagne est habituellement exprimé par les termes *uru*, "ville", et *á.dam*, "campagne"; mais ces mêmes mots peuvent être usités dans un sens complémentaire comme dans la succession syntaxique *uru maš.gána á.dam*, "ville, village et habitation", ils disent alors la totalité des agglomérations et établissements habités.⁸ Un document de l'époque d'Akkadé (23^e-22^e siècles) évoque la distribution aux nouveaux conquérants, sur le territoire du royaume de Lagaš, d'immenses domaines fonciers; la surface des terres concernées est proche des 1600 km²; or, l'inscription précise qu'elle comprend 17 *uru.sag* et 8 *maš.ga.na.sag*, "17 villes principales" (au sens propre, *sag* signifiant "tête", une traduction "ville capitale" serait plus à sa place) et "8 villages principaux".⁹

Nonobstant ces imprécisions lexicales, lorsque apparaissent les premières inscriptions royales, les monarques choisissent de désigner les royaumes qu'ils gouvernent du nom de leur capitale: ainsi *A-kalam-du* est-il roi d'Ur,¹⁰ ou *MEbarasi* roi de Kiš (Edzard [1958] 9), etc. A la fin du 3^e millénaire, les historiographes considèrent que le régime politique que les dieux ont légué aux hommes est de type monarchique et que cette monarchie revendique d'être manifestée en un lieu, une ville. La chronique de la monarchie une, où cette doctrine est explicitée, affirme le principe de l'unicité de la monarchie, la Mésopotamie étant considérée comme n'ayant jamais

formé qu'un seul royaume avec une seule capitale. Elle en assène la démonstration de façon magistrale en montrant que, le mouvement de l'histoire étant identifié à une succession de cycles de durée variable, le pouvoir royal passe de ville en ville, chacune étant à tour de rôle le dépositaire unique de l'institution qui était descendue du ciel. La même chronique se livre à une description sommaire de l'humanité primitive encore ignorante de l'institution royale mais qui a déjà adopté la ville pour résidence et le citadinité pour mode de vie (Glassner [1993a] 74s).

“Ville” est un ensemble chargé de sens, composé d'un groupe d'unités résidentielles et de production. On devine, étant donné la nouvelle répartition de la population que, pour partie d'entre elle au moins, elle est transplantée du village à la ville où elle constitue des groupes unis par des relations de solidarité, d'endogamie ou de clientélisme et qui se reconnaissent par leur origine géographique. *Uru* exprime en sumérien ce système trop complexe pour pouvoir être dévoilé d'un mot de façon claire; il est, aux yeux des Mésopotamiens, le repère fixe auquel s'attache par excellence la notion d'identité. Dans la tenson du Dattier et du Tamaris il est rappelé que les dieux avaient bâti des villes pour une antique humanité; la légende d'Etana avait pour titre “les dieux dessinèrent la ville”.

Dans certaines inscriptions du 24^e siècle, d'autres dénominations viennent, cependant, remplacer les noms des capitales; ainsi *En-šakuš-ana*, réputé roi d'Uruk selon la chronique de la monarchie une, porte-t-il les titres d'*en.Ki.en.gi lugal.Kalam.ma* (Cooper [1980] 115), “seigneur de Ki'engi et roi de Kalama”; quant à *Lugal-kiniše-dudu*, un autre roi d'Uruk selon une version de la même chronique, il est dit de lui, dans une de ses propres inscriptions, que le dieu Enlil a réuni à son intention *nam.en nam.lugal.da*, “la qualité d'en avec celle de roi”, afin qu'il exerce *Unu^{ki}.ga nam.en (...)* *Ur^{ki}.m[a] nam.lugal*, “la seigneurie à Uruk et (...) la royauté à Ur” (Cooper [1980] 116s). On peut déduire de ces deux exemples que le royaume d'Uruk porte le nom de Ki'engi, celui d'Ur de Kalam. Kalam est un substantif qui signifie “pays”, et qui fait référence, tout à la fois, à la surface du sol et à la population qui l'occupe; le royaume d'Ur est considéré comme le “pays” par excellence, un pays qui se situe, comme il se doit, au centre du monde! (Glassner [1984] 24). Ki'engi est le nom au moyen duquel les Sumériens désignent eux-mêmes leur propre pays, celui de Sumer, mais ce sens n'est attesté, à vrai dire, qu'à partir du dernier tiers du 3^e millénaire;¹¹ c'est, en fait, un territoire qui englobe la ville de Nippur, qui peut être subdivisé en petits royaumes indépendants

(Ur, Larsa, Umma, Zabalam, Ki.dingira, mentionnés par Lugal-zagesi) mais dont la capitale, une fois unifié, peut être Uruk;¹² antérieurement au 24^e siècle, il peut désigner, banalement, un toponyme.¹³

La ville, comme établissement permanent, est donc bien présente dans l'imaginaire des Sumériens comme dans la réalité. Une question, cependant, reste en suspens. Apparemment, les royaumes sont désignés par le nom de leur capitale, entendons la ville la plus importante du pays, celle où réside le pouvoir politique, celle où il engrange ses richesses et ses trésors. Mais regardons de plus près le royaume de Lagaš, le seul dont nous connaissons un tant soit peu la topographie et la toponymie. Une triade divine est au sommet du panthéon politique de l'Etat, elle est composée par le dieu Ningirsu flanqué de deux déesses, Nanše et Baba; la première est sa soeur, la seconde son épouse.¹⁴ Ningirsu, comme son nom l'indique, est le seigneur de Girsu; sa soeur, Nanše, est la déesse de Nimin (Bauer [1998] 438-439); quant à Baba, elle est vénérée, principalement, dans un temple nommé *ETARsirsir* et qui se trouve à Uruku, “la ville sainte”, soit Girsu ou une ville située à proximité; en aucun cas Uruku ne peut désigner la ville de Lagaš (Selz [1995] 26, note 73). Bref, on se trouve en présence d'une triade divine détentrice du pouvoir suprême mais qui ignore la ville de Lagaš. Certes, on sait que Girsu est, à partir d'une date inconnue, la résidence royale; il n'empêche, le fait est troublant, puisque la capitale du royaume, explicitement désignée comme étant Lagaš, n'est pas représentée dans cette triade.

On peut donc s'interroger sur ce point: entre la divinité et le roi, une certaine représentation en miroir existe; toutefois, le royaume d'un dieu (espace symbolique potentiellement extensible à la terre entière mais plus concrètement défini par un centre de culte) correspond-il exactement au royaume territorial, aux frontières fluctuantes d'un royaume à une période historique donnée, un royaume dont le monarque est en outre pris dans un réseau de relations avec une multiplicité de divinités et de temples?

L'exemple de l'Etat de Lagaš le montre, la constitution du royaume ne découle pas nécessairement d'un fait urbain. En outre, les villes sumériennes existent en réseau et ne sont pas des fondations isolées. En somme, qui dit ville en Mésopotamie, dit réseau de villes et d'habitats aux dimensions variables.¹⁵ Cette conclusion pouvait déjà être induite de l'étude du site d'Uruk. L'étendue des terres cultivées représente, de façon schématique, un cercle d'un rayon de 14 km (Maisels [1993] 141-2), or on estime que la distance potentiellement parcourue pour aller de son domicile

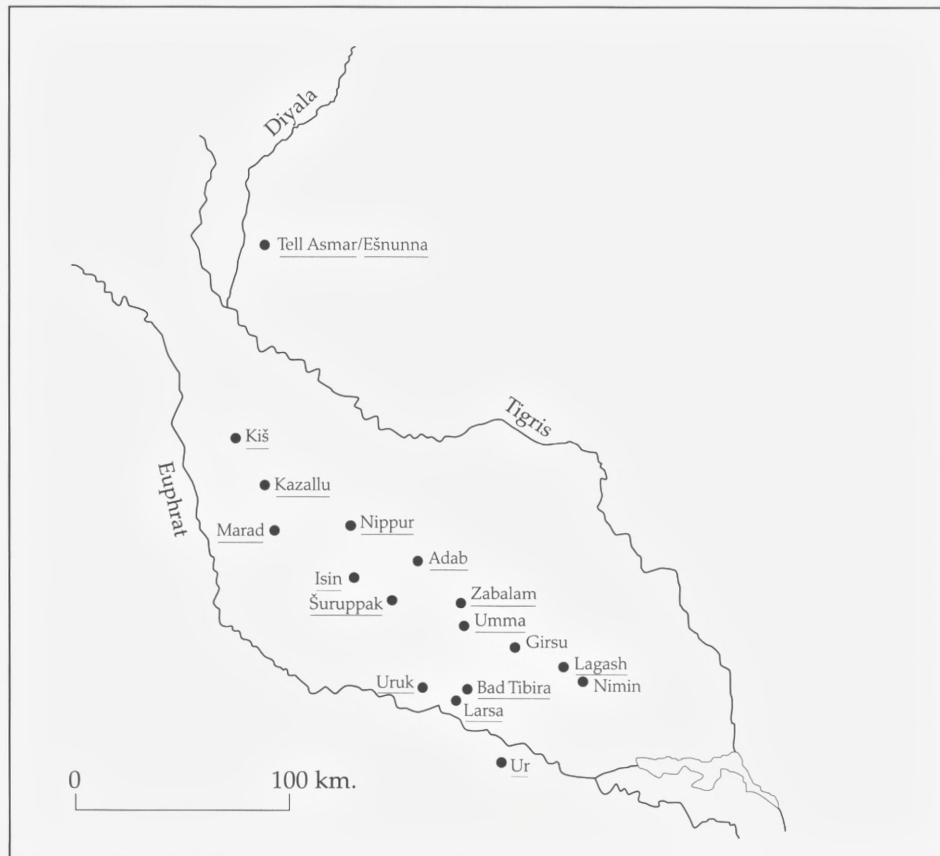


Fig 1. Carte. Mésopotamie du sud. Les toponymes soulignés sont les noms des villes capitales d'états.

à son lieu de travail est au maximum de 2,8 km. Il y a donc nécessairement d'autres installations autour de la ville d'Uruk, installations où vit une partie de la population et qui servent de relais au pouvoir et à l'administration. D'un mot, comme il a été observé à plusieurs reprises par le passé, l'organisation de l'espace ressemble à un dispositif ramifié, formé d'enclaves locales, villes de seconde importance, bourgs ou villages, intégrés autant qu'ils sont au moyen de fonctions administratives émanant d'Uruk, autrement dit du centre.¹⁶ L'idée est empruntée à la théorie de la "place centrale" chère aux géographes et selon laquelle il peut être assigné à chaque habitat une position dans une hiérarchie fondée sur le nombre de communautés de second rang qu'elle dessert. L'Etat de Lagash, mieux connu, comporte, outre les trois villes principales déjà mentionnées, un grand nombre de bourgs et villages que nous savons, fût-ce de manière approximative, situer sur une carte.¹⁷

Les régimes politiques

Le mythe de la cité-temple

L'émergence de la ville témoigne de celle d'un pouvoir organisateur qui y réside. Son histoire épouse

celle de l'Etat qui s'y épanouit. Telle est la vision des événements sur laquelle on s'accorde très généralement, à quelques nuances près, et qui a été proposée en son temps par V. G. Childe (1964). Selon lui, à la charnière des 4^e et 3^e millénaires, les sociétés humaines établies en Mésopotamie ne se présentent plus comme de banales communautés rurales, mais comme de véritables Etats, groupant des fonctions aussi variées que celles de princes, prêtres, scribes, fonctionnaires, artisans et soldats, tous retirés du secteur de la production agricole. La production domestique des villages primitifs ne suffit plus, désormais, à subvenir aux besoins des castes nouvelles, le surplus de la production agricole n'allant plus uniquement à l'obtention de produits étrangers, mais étant destiné également à l'entretien de spécialistes.

A cette mutation, un seul modèle explicatif a été proposé selon lequel l'autorité doit être détenue par les prêtres qui desservent les temples.¹⁸ Ceux-ci jouent donc le rôle de catalyseurs. Ne dominent-ils pas la ville, qui s'est cristallisée autour d'eux, de leur masse imposante? Ne contrôlent-ils pas le grand commerce? A la tête de grands domaines ne sont-ils pas les seuls à être en mesure de produire des surplus? Quant aux prêtres, ne sont-ils pas les premiers à

échapper à la production de leur subsistance? N'est-ce pas avec eux qu'est introduite la diversification sociale? On serait donc en présence, selon les uns, d'une "théocratie primitive", selon les autres, d'une "seigneurie ecclésiastique", un modèle dont le pouvoir royal ne se serait affranchi que de façon progressive. La première Cité-Etat serait une cité-temple avec, à sa tête, un "roi-prêtre".

La thèse fut élaborée au Vatican dans les années qui suivirent la première guerre mondiale par le sumérologue A. Deimel sur la foi des archives de la ville de Girsu, située sur le territoire de l'Etat de Lagaš;¹⁹ elle fut rendue publique par A. Schneider (1920) avant même que d'avoir été éditée et énoncée par son auteur. Elle peut se résumer comme suit. Le régime des pluies étant insuffisant, l'agriculture n'est possible, dans le sud mésopotamien, qu'à la condition d'y organiser l'irrigation. Lorsque les Sumériens s'établirent dans cette région aride, il leur fallut élaborer, puis entretenir, un ample réseau d'irrigation qui couvrait toute la plaine. Dans ce but, le recours au travail de tous se révélait indispensable. Or, ce travail collectif ne pouvait être exigé et accompli qu'à la condition que la terre fût la propriété des dieux et non celle des personnes privées ou des familles. Dans le cas de Lagaš, une vingtaine de temples se partageaient la totalité de la terre. Tous ces temples étaient groupés et hiérarchisés; ils avaient, à leur tête, le temple du dieu poliade, dirigé par le prince de la cité. Ce dernier remplissait le rôle de chef, dirigeant les travaux collectifs auxquels étaient solidairement astreints tous les temples. Cependant, cet ordre théocratique fut progressivement rompu au moyen d'un important mouvement de sécularisation au profit de familles sacerdotales ou princières. A la fin du 3^e millénaire, une organisation étatique omniprésente, un roi placé à sa tête, remplaça le temple dans ses fonctions.

L'assyriologue A. Falkenstein proposa en 1954 une version modifiée et amplifiée de la même thèse.²⁰ Selon lui, le modèle de la cité-temple caractérisait l'Etat sumérien de la première moitié du 3^e millénaire. Après une parenthèse akkadienne (vers 2300-2100), marquée par le développement d'un pouvoir royal dissocié de la prêtrise et des temples, ce modèle sera remplacé par un système étatiste, puissamment centralisé, celui de l'Empire d'Ur (vers 2100-2000). Les temples étaient au coeur de la cité. Uniques propriétaires du sol aux origines, ils le restèrent en toutes circonstances de la plus grande part. Leur situation était d'autant plus centrale que les relations commerciales avec l'étranger étaient en majeure partie effectuées par les soins de leurs agents et qu'ils disposaient de la

totalité de la main d'oeuvre. La responsabilité de la direction d'un temple incombait à un prêtre, *sanga*; dans le cas du dieu poliade, le roi occupait lui-même cette fonction de direction. Mais sa position subit, dans le système, un certain nombre de mutations importantes. A un moment donné, un prêtre spécial, chargé des fonctions cultuelles, fit son apparition. Le souverain aurait-il cherché à s'affranchir du temple? L'apparition du palais dans la texture urbaine signalerait alors cette volonté. L'histoire de la cité-temple serait donc celle de la progressive séparation entre autorité religieuse et autorité politique.

C'est une autre vision des premiers moments de l'histoire mésopotamienne que proposa l'assyriologue Th. Jacobsen en 1943 ([1943] 159-172), une vision qu'il précisa et développa en 1957 (91-140). En peu de mots, le mouvement de l'histoire peut se résumer comme le passage progressif d'un régime de "démocratie primitive" à un "pouvoir autocratique". Dans le premier cas, le pouvoir était entre les mains d'une assemblée des hommes libres laquelle délégua, en cas de crise et selon la nature de celle-ci, une part d'autorité, pour un temps donné, à un personnage particulier, "roi" ou "vicaire", chargé de résoudre les difficultés à surmonter; ce personnage était élu par l'assemblée qui avait aussi pouvoir de le démettre. Ce régime d'assemblée ne fut pas uniquement en vigueur au plan local; il dut exister une assemblée de Sumer. Le pouvoir autocratique naquit du fait des ambitions de certains individus qui visèrent à conserver le pouvoir qui ne leur avait été dévolu que temporairement. En d'autres termes, le mouvement consista à concentrer le pouvoir entre un nombre aussi réduit que possible de personnes. Le "roi" devint, de façon héréditaire, le détenteur du pouvoir exécutif et judiciaire ainsi que l'administrateur du principal temple de la cité, à savoir le complexe économique le plus important de l'Etat.

Dans un premier temps, le modèle de la cité-temple sumérienne fut largement admis par tous les spécialistes. Certains, comme H. Frankfort (1948), cherchèrent à concilier dans une perspective diachronique les opinions d'A. Deimel et de Th. Jacobsen. La royauté serait née sous la pression des circonstances, l'obligation de faire face à des crises au sein de groupes où l'institution politique habituelle était une assemblée des hommes libres. H. Frankfort observa que plusieurs personnages pouvaient prétendre à la direction des affaires de la cité, aux côtés du "roi" élu; il s'agissait du grand-prêtre, *sanga.mah*, ou du "gouverneur", *ensí*, le pouvoir dépendant de la volonté divine et la société formant un "organisme socio-religieux" ou

“communauté de temple”. De même que la “communauté de temple” était la propriété d’un dieu, la cité était la possession du dieu poliade dont le grand-prêtre remplissait les fonctions de “gouverneur” investi d’une charge permanente. En conclusion, l’institution de la démocratie primitive ne pouvant faire face à un certain nombre de situations, le gouvernement des cités-Etats échut entre les mains du roi, du grand-prêtre ou du gouverneur. Dès l’époque proto-dynastique, l’un ou l’autre de ces personnages s’était établi en maître dans chacune des cités-Etats existantes.

Les premières critiques à l’encontre du modèle vinrent du linguiste et assyriologue I.M. Diakonoff, en 1952 et 1959.²¹ L’éminent savant soviétique réfuta les arguments d’A. Deimel à propos de la propriété de la terre et contesta l’affirmation selon laquelle toute la terre était propriété divine, car il ressort des textes que la propriété privée existait. La même critique fut formulée, en 1969, par l’assyriologue américain I.J. Gelb qui souligna à son tour l’existence de la propriété privée.²² Sans rejeter, pour autant, la thèse d’A. Deimel, I.J. Gelb suggéra que l’on avait trop hâtivement étendu à l’ensemble de la Mésopotamie ce qui n’était, à dire vrai, qu’un fait ponctuel caractéristique de la seule cité-Etat de Lagaš. A dater de ce moment, les certitudes furent ébranlées et il est difficile de caractériser d’un mot la recherche qui fut conduite au cours de la décennie qui suivit. C’est au constat d’une situation bloquée que se résignait l’assyriologue D.O. Edzard lorsqu’il soulignait le caractère noétique des sources et remarquait qu’après trois générations, il n’était encore qu’un seul modèle pour servir de point de départ pour une interprétation des faits, un modèle contre lequel, pourtant, une mise en garde sévère avait été prononcée ([1974] 149).

Depuis les années 1980, les critiques se font plus radicales. Celles de B.R. Foster ([1981] 225-241) reposent sur deux points. Reprenant et amplifiant, d’une part, l’importante démonstration de K. Mae-kawa ([1973-74] 77-144), il montre que l’é.munus était la propriété de la reine de Lagaš et que ce domaine ne fut la propriété de la déesse Baba que par la volonté du dernier roi de Lagaš, Irikagina. Les archives de Girsu n’étant plus celles d’un temple, l’unique source qui avait servi à étayer la thèse de la cité-temple disparaît! Enfin, fort des travaux qu’il avait accomplis dans tout l’Irak, R. Mc C. Adams montre qu’il n’existait pas, à haute époque, de réseaux d’irrigation à grande échelle, que de petits ouvrages et un contrôle local suffisaient à organiser l’irrigation, et que la nécessité d’une centralisation administrative et politique n’était pas, alors, à l’ordre du jour.²³

Le modèle élaboré par A. Deimel, peu après la première guerre mondiale, sur la foi de documents exclusivement épigraphiques, désormais revisité par des érudits à l’écoute de l’archéologie et de l’anthropologie, peut donc être considéré comme ayant vécu. Sa genèse s’inscrit dans la recherche du 19^e siècle; elle s’inspire indéniablement de l’oeuvre de N.-D. Fustel de Coulanges (1864) où l’on trouve exposé, déjà, la vision de la cité comme une entité religieuse: “la cité est pour ainsi dire une église; la ville, un temple; les lois et le droit, une religion; les magistrats, des prêtres”; le roi y remplissait toutes les fonctions sacerdotales jusqu’au jour où, trop occupé à faire la guerre, il institua les prêtres pour le remplacer. A. Deimel, à l’instar de Fustel de Coulanges, fonde en réalité l’origine de la cité sur le religieux afin d’en mieux évincer le politique qui ne surgit que tardivement, la monarchie apparaissant comme un produit de la cité-temple dont elle pervertit les institutions et à laquelle, en ultime analyse, elle met un terme.²⁴ Au mieux, la cité-temple peut-elle apparaître comme une ébauche ou un embryon d’Etat.²⁵

Enfin, si le caractère religieux de la royauté ne laisse pas de doute, on ne voit pas que le monarque mésopotamien ait exercé, dans la première moitié du 3^e millénaire, ès qualité, une quelconque fonction de prêtre. Le geste du vieux roi de Kiš Me.salim qui consiste à accomplir, dans le temple d’Inanna à Adab, le rite du *burgu*, cérémonie au cours de laquelle des vases, vraisemblablement remplis de nourriture et de boisson, sont offerts à la divinité, ne vient nullement contredire la portée de cette conclusion; la cérémonie manifeste banalement la dévotion toute naturelle d’un souverain envers une divinité.²⁶

Les certitudes étant ébranlées, c’est au constat d’une situation bloquée qu’il faut se résigner (Edzard [1974] 141-149). La recherche est, aujourd’hui, désorientée, le sujet lui-même n’est plus abordé. Lorsqu’il est traité, les auteurs se satisfont d’une description qui mêle avec plus ou moins d’adresse les positions de Th. Jacobsen et de H. Frankfort.²⁷ Tout en admettant que le rôle des temples avait été surévalué et que la cité-temple est un mythe moderne, ils n’en admettent pas moins que le temple, entendu comme une unité économique et non une entité religieuse, joua le rôle de catalyseur dans le mouvement d’urbanisation de la Mésopotamie. Ils postulent qu’au début de l’urbanisation il n’y avait ni prêtrise spécialisée ni personnel politique, mais une élite sociale placée au sommet de la hiérarchie, qui s’appuyait sur des valeurs religieuses pour accroître son pouvoir, qui était garante de l’ordre établi et qui gérait et administrait.

C'est un tout autre aspect de la question qu'aborde H.J. Nissen ([1982] 195-200). Le schéma de la cité-temple serait apparu comme une réaction locale face aux efforts de certains souverains qui cherchaient à constituer de vastes Etats "supranationaux" puissamment centralisés; il ne put être mis en application que pendant un laps de temps fort court au-delà duquel il eût posé de graves problèmes d'organisation sociale.

S'il est vrai que, alentour 2350 ou 2300, le roi de Lagaš Irikagina place les palais de Girsu sous l'autorité des principales divinités du panthéon local,²⁸ son geste est, cependant, à rapprocher d'autres actes contemporains: des allocations de terres appartenant au temple de la déesse Inanna à Zabalam sont faites aux gouverneurs, *ensí*, des villes de Nippur et d'Adab, *E'iginimpa'e* ainsi qu'au prêtre *lú.mah* d'Uruk par le roi *Lugal.zagesi* d'Uruk (Powell [1978] *passim*); à Adab, l'*ensí.GAR*, on ne sait s'il s'agit d'un titre royal ou de celui d'un dignitaire,²⁹ peut puiser, es qualité, dans les greniers des temples.³⁰

En réalité, la portée et le sens véritables de ces gestes nous échappent. Il n'est sans doute pas dépourvu d'intérêt de souligner, cependant, qu'au moment où Irikagina de Lagaš installe les dieux dans les biens des rois et de leur famille, *Lugal.zagesi* et *E'iginimpa'e* agissent exactement à l'opposé.

La tentation théocratique aurait-elle été le fait d'une réaction autochtone face aux efforts de certains souverains qui cherchaient à constituer, au cours du 24^e siècle, de vastes Etats puissamment centralisés et englobant plusieurs états antérieurement indépendants, comme le pense H. Nissen? Serait-elle le fait d'un pouvoir local faible ou résulterait-elle d'un choix contre le pouvoir et contre l'Etat cher à Marcel Gauchet? On ne saurait le dire.

Le dossier est donc à reconsidérer, à l'abri de tout présupposé d'ordre idéologique, philosophique ou politique. A défaut de proposer un nouveau modèle, on souhaite se tenir, dans les pages qui suivent, à l'exposé de quelques faits ponctuels.

Une assemblée politique

L'existence d'une assemblée dépositaire du pouvoir politique n'est guère attestée en Mésopotamie où l'assemblée au pouvoir juridictionnel est, par contre, une institution bien connue,³¹ même si aucun document n'en décrit la composition, les procédures ou les lieux de réunion. Toutefois, à l'époque paléo-assyrienne, l'Assyrie est gouvernée par un roi et, à ses côtés, par une assemblée investie d'un pouvoir politique, *puhrum*, composée d'anciens, *šībūtu* (Larsen [1976]

170ss). Semblablement, la documentation paléo-babylonienne de Mari informe de l'existence, en certains Etats syriens, d'une autre assemblée, *tâtamum*, où sont discutées les affaires juridiques, économiques et politiques; un tel *tâtamum* qui réunit des notables qualifiés du titre de *EN*, est connu à Ebla au 3^e millénaire.³²

S'appuyant sur des textes mythologiques et épiques à défaut de sources historiques contemporaines, Th. Jacobsen avait cru pouvoir reconstituer, on l'a vu, un régime politique qu'il avait désigné sous le nom de "démocratie primitive", un régime qui aurait précédé la monarchie et au sein duquel les affaires publiques auraient été aux mains d'une assemblée.³³ La reconstruction des institutions les plus anciennes à partir de sources littéraires récentes est, cependant, suspecte à plus d'un titre. On sait notamment, aujourd'hui, que les historiens sumériens du 21^e siècle à la solde d'un roi d'Uruk imaginent une humanité primitive ignorante de la monarchie et où chacun participe à la prise de décision (Glassner [1993a] 75, 87-88). En aucune façon, ces sources ne constituent donc des preuves de l'existence réelle de telles assemblées.

Il n'empêche, l'assemblée, *unkin* en sumérien, existe. Le mot lui-même est attesté dès le moment où l'écriture est inventée; l'étymologie en est possiblement **un-kin*, "gens réunis" (Durand [1989] 39). Des allusions éparses à l'*unkin* ou au *kingal*, "chef de l'assemblée", se rencontrent dans les rares archives de la première moitié du 3^e millénaire. Mais elles sont silencieuses quant à la fonction et la composition de ces assemblées.

On trouve au moins deux allusions, cependant, à des assemblées politiques dans une inscription royale de *Narām-Sîn* (vers 2200) où ce roi commémore sa victoire sur la révolte de ses Etats et son élévation au rang de *ilum Akkadē*, "divinité d'Akkadé";³⁴ l'une se laisse découvrir lorsqu'il est écrit que *uru^{ki}-šu (...)* *i-tár-šu-ni-iš-ma (...)* *ib-ni-ù*, "sa ville exprimèrent pour lui le souhait (...) et construisirent", expression où *alum*, qui est un substantif au singulier, est le sujet de deux verbes, *erāšum* et *banājum*, notés au pluriel; le même phénomène se rencontre ailleurs, notamment dans un texte paléo-assyrien de Cappadoce où *alum* est à l'évidence, toujours par métonymie, utilisé pour désigner les *šībūtu*, "les anciens" (Larsen [1976] 163); dans le cas de l'inscription de *Narām-Sîn*, on ignore à quelle institution précise le terme *alum* fait allusion, mais la présence d'anciens, *šībūtu* ou *ab.ba.uru*, est amplement attestée par les textes de la pratique tout au long du 3^e millénaire.

Le second passage, il s'agit de l'élévation des chefs

rebelles au rang royal, est plus obscur; il s'énonce *lugal-rí šu-ut i-šī-<ù>-nim*, "les rois qu'ils avaient portés (à la royauté)", et ne se laisse décrypter qu'une fois comparé à d'autres extraits d'inscriptions du même Narām-Sîn, ainsi: [*in Kiš^{ki}*] *Ip-hur-Kiši šar-ru-x-súm i-šī-ù ù in Unu^{ki} Amar.gírid šar-ru-x-súm-ma i-šī-ù*, "[A Kiš], ils (= les rebelles) portèrent Iphur-Kiš à la royauté et à Uruk ils (= les rebelles) portèrent Amar.Girid à la royauté"; ou: *šar-rí-šī-in šu-ut in ram[a-x]-at i-šī-ù-nim*, "leurs rois qu'ils avaient [portés (à la royauté)...]";³⁵ on rapprochera également ces deux extraits d'un texte scolaire paléo-akkadien où l'on peut lire encore: [... *kùl-la(?)]-šī-in Ip-hur-Kiš^{ki} [a]-pu-na na-šī-nim*, "en outre, [les...] dans leur [totalité(?)] portèrent Iphur-Kiš (à la royauté)", ainsi que de deux sources paléo-babyloniennes contant la grande révolte contre Narām-Sîn: *Kiš^{ki} ip-hu-ur-ma Ip-hu-ur-Kiš^{ki} (...) a-na ša[r]-ru-tim/var. (nam.)lugal iš-šu-ma/var.iš-šu-ni-[i]š-šu*, "Kiš se rassembla et porta Iphur-Kiš (...) à la royauté".³⁶ Ici encore le nom de la ville est associé à un verbe au pluriel; en outre, l'expression idiomatique *šarrūsum*³⁷ des inscriptions paléo-akkadiennes est rendue par la formule plus intelligible *ana šarrūtim*. On voit clairement que le roi rebelle est élu par une assemblée dépositrice d'un pouvoir politique.

On trouve deux allusions supplémentaires à une semblable procédure dans les inscriptions royales présargoniques de Lagaš. Il est dit d'Enmetena qu'un dieu dont le nom est perdu dans une lacune de l'inscription, mais il doit nécessairement s'agir de Ningirsu, [(...) *šà.lú.3.600.ta [šu].ni ba.ta.[dabs].ba.a*, "le sélectionna au sein d'une multitude", ou d'Irikagina que *Ningirsu nam.lugal.Lagaš^{ki} e.na.sum.ma.a*, lui "avait confié la royauté de Lagaš", *šà.lú.36.000.ta u.ni e.ma.ta.dabs.ba.a*, "l'ayant sélectionné au sein d'une multitude".³⁸

Enmetena est un membre de la dynastie fondée par Ur.Nanše; il est le petit-fils d'Akurgal, le fils d'Enanatum I^{er} auquel il succède sur le trône; Irikagina, par contre, est un homme nouveau; il est remarquable que l'un et l'autre font appel à cette même procédure de sélection par le dieu, procédure où il faut voir une élection par une assemblée et non point une désignation par le dieu au moyen d'un présage. Le choix au moyen des présages est exprimé tout à fait différemment, comme le montre un passage d'une inscription d'Ur.Nanše où il est annoncé qu'"il a choisi par les présages *Ur.nimin* comme époux de Nanše", *Ur.nimin dam.^dNanše maš bi.pà*.³⁹

En conclusion, tout concorde à montrer que des assemblées investies de pouvoirs politiques ont existé,

anciennement, en Mésopotamie et en Syrie. Un ultime indice se trouve encore dans l'étude de l'organisation sociale de la cité.

Une poignée de documents juridiques du 3^e millénaire antérieurs à la 3^e dynastie d'Ur témoigne, en effet, de l'existence de groupes familiaux ou locaux très amples, constitutifs de ce que l'on peut appeler des groupes de gérance qui vivent des ressources des terres qu'ils exploitent en commun et qui leur assurent la nourriture et l'entretien.⁴⁰ Très habituellement, ces groupes sont gérés collégialement par un groupe de personnes parfois désignées comme *lugal*, *lugal.gána*, "*lugal* du champ", ou *lugal.é*, "*lugal* de la maisonnée", *lugal* ne désignant pas celui qui possède un bien mais celui qui détient la plus haute autorité sur les hommes à l'intérieur d'un groupe familial ou local, ayant un droit de préemption sur une partie de la production et l'obligation concomitante de se montrer généreux envers ses subordonnés.

Ces maisonnées, *é* en sumérien ou *bîtum* en akkadien, sont associées en groupes de voisinage nommés *im.ru.a*, un terme dont le sens premier paraît avoir été "espace".⁴¹ Le mot désigne un groupement de type familial ou local, uni par l'affinité et les intérêts économiques et symboliques; on y reconnaît, en toute logique, les groupes de gérance. Il est documenté par les archives de Šuruppak où l'on voit certains membres de ces groupements recrutés par un domaine institutionnel, un *é.gal*.⁴² Dans une inscription de Gudéa de Lagaš (vers 2100) commémorant la construction du nouveau temple du dieu poliade, le dieu Ningirsu, ce prince évoque les noms des populations locales qui sont appelées à contribuer aux travaux; elles forment trois *im.ru.a*; l'un, *im.ru.a^dNin.gír.su.ka*, "*imrua* de Ningirsu", vient de la plaine vouée à l'élevage du gros bétail; le second, *im.ru.a^dNanše.ka*, "*imrua* de Nanše", de la région des marais, au bord de la mer; le troisième, *im.ru.a^dInanna.ka*, "*imrua* d'Inanna", de l'aire des jardins et des cultures maraichères.⁴³

Bref, on voit que les maisonnées et les groupes de voisinage sont communément dirigés par un groupe d'individus, les *lugal*, qui sont autant de notables dans la ville. La population d'une cité mésopotamienne est composée d'un nombre variable d'*im.ru.a*; Gudéa en mentionne trois à Lagaš; un document de Šuruppak en mentionne sept. L'expression "fils", *dumu/mar'um*, de la ville, *uru*, paraît désigner l'ensemble des habitants d'une ville ou de l'Etat homonyme; en réalité, on ne sait si ce terme de "dumu" s'entend véritablement de tous les "habitants" ou des seuls "citoyens", pour utiliser un splendide anachronisme, susceptibles de

participer, d'une manière ou d'une autre, à la prise de décisions, les autres étant désignés comme *lú.durun*, "hommes demeurant à".⁴⁴

Au 4^e millénaire, un document lexicographique, une liste de fonctions et de métiers dite *LúA*, constitue une mine d'informations sur la société.⁴⁵ Plus d'une trentaine des titres ou noms de métiers qui y figurent étant documentés par les textes de la pratique, elle n'est pas une pure abstraction.

Elle s'ouvre sur une série de titres dans la graphie desquels entre le signe *NÁM*; le premier est *ŠITA:GIŠ:NÁM*; les autres s'énumèrent *NÁM:HÚB*, *NÁM:DI*, *NÁM:NÁM*, *NÁM:URU*, *NÁM:ERIN*, *NÁM:APIN*, *ŠE+NÁM* et *NÁM:PA:RAD*. Nul lien autre que graphique, la présence récurrente du même signe *NÁM*, n'explique leur regroupement: *NÁM:NÁM* peut n'être qu'un pluriel; *ŠE+NÁM*, peut-être à lire *šuš*, désigne une personne s'occupant de bétail;⁴⁶ *NÁM:PA:RAD* est peut-être à interpréter comme *ugula NÁM:RAD*, "chef des N.", voire *ugula RAD*, le signe *NÁM* pouvant être omis.⁴⁷ Quant aux autres, on ignore les lectures de *NÁM:HÚB* et *NÁM:DI* qui font référence à des dignitaires impliqués dans des activités religieuses; peut-être faut-il distinguer entre plusieurs fonctions homonymes, comme dans le cas de *NÁM:HÚB:NUN* et *NÁM:HÚB:KISAL*.

Considérons le terme *ŠITA:GIŠ:NÁM*, souvent lu *namešda* (Green & Nissen [1987] no. 387). Les sources lexicographiques plus tardives hésitent sur sa lecture, proposant soit une valeur *ešda*, soit une valeur *iš*.⁴⁸ *Ešda* ou *šita* désignant clairement une "masse d'armes", W.G. Lambert propose de comprendre le signe *NÁM* comme une graphie du type *UD.GAL.NUN*, un mode d'allographie, pour dire *en*, "seigneur"; le personnage désigné par le signe serait donc le "seigneur à la masse d'armes", en d'autres termes le roi de la cité à l'époque d'Uruk (Lambert [1980] 94-97). On peut toutefois s'interroger sur la validité du raisonnement qui conduit à mêler dans un même signe une sous-graphie porteuse d'une valeur lexicale commune avec une autre dont la valeur est propre à une autre forme d'écriture.

La solution au problème est sans doute offerte par un document lexicographique d'Ebla; on lit, en effet, au début d'un syllabaire qui offre, monnayées syllabiquement, les lectures des signes sumériens, les leçons suivantes: *ŠITA = ti-iš-da-núm*, *NÁM = ù-mu-[šum]*;⁴⁹ or, *umuš* est un terme sumérien disant l'idée de conseil;⁵⁰ appliquée à un individu, il signale un conseiller. Ce sens paraît tout à fait en harmonie avec l'incipit de la liste *LúA* qui énumère, à la suite de ce titre, comme on vient de le voir, d'autres termes

contenant, dans leurs graphies, le même signe *NÁM*. *L'umuš.tišdan*, si telle en est la lecture, se distingue apparemment de ses pairs par la massue qu'il tient en ses mains. Bref, quelle que soit la lecture du signe, le sens en est livré par un commentaire, lequel épouse la forme d'une description fournie par les sous-graphies.

La tradition lexicographique retiendra, par la suite, que ce signe note un titre synonyme de *šarru*, "roi", mais on sait aujourd'hui les libertés que les lettrés mésopotamiens savent prendre avec les signes qu'ils manipulent en leur adjoignant des valeurs nouvelles toujours plus nombreuses. A leur décharge et à celle de leur imagination débridée, peut-être faut-il se souvenir que, parmi tous les termes archaïques dont la graphie comprenait le signe *NÁM*, seul *ŠITA:GIŠ:NÁM* a survécu dans la tradition récente (Lambert [1980] 94). Peut-être s'agit-il du premier dignitaire, comme il en existe un, par exemple, en pays Gamo, chez les Ochollo (Bureau [1981]; Abélès [1983]).

NÁM:APIN peut faire allusion à un "membre du conseil à la charrue", l'homme se distinguant par le port d'un attribut en forme de charrue, à la manière du conseiller à la masse d'armes.

Ces dignitaires ou ces notables sont-ils les membres d'une assemblée? Pour deux d'entre eux, comme on vient de le voir, leurs titres mêmes semblent l'impliquer, et l'on est conforté dans cette hypothèse par la présence, parmi eux, d'un "chef de l'assemblée", *UNKIN:GAL*, à lire *kingal*; il figure dans un texte juridique du début du 3^e millénaire, avec, à ses côtés, un *ugula.unkin*, "officier de l'assemblée", et d'un *nimgir.gal*, "héraut en chef",⁵¹ soit un officier de gendarmerie et un officier de justice. Une source éblaïte l'associe au substantif *gín.urudu*, "hache de cuivre";⁵² il pourrait donc se distinguer par le port d'une hache, vraisemblablement cérémonielle.

On a proposé d'y voir un chef militaire (Selz [1998] 304ss). Le titre peut être lu *kins.gal*, où *KINs* est une ancienne graphie pour *KIN*.⁵³ Le terme signale une "tâche assignée". Mais ce mot, ni son équivalent akkadien *šiprum*, ne désigne jamais une activité militaire. Il fait référence à des travaux agricoles, à la maintenance des canaux d'irrigation ou à des travaux artisanaux divers. Il est attesté dès le dynastique archaïque final.⁵⁴ Le titre est bien connu pour désigner le chef d'une assemblée, notamment à l'époque paléo-babylonienne où il préside des assemblées judiciaires.⁵⁵ Il faut, en réalité, distinguer entre deux fonctions homonymes à l'époque paléo-babylonienne, l'une étant celle exercée par un chef d'assemblée judiciaire, l'autre étant celle exercée par un officier de

cour et consistant à commander à une troupe d'hommes, généralement pour des affaires agricoles.⁵⁶ *Kingal* désigne possiblement le chef de l'assemblée en sa qualité de "messenger" des décisions prises, en d'autres termes comme le premier dignitaire détenteur du pouvoir d'exécuter les décisions prises par l'assemblée dont il est l'émanation.⁵⁷

On a donc pu identifier trois membres d'un conseil, trois notables qui se distinguent par des attributs spécifiques, une masse d'arme, une charrue et une hache. *NÁM:NÁM* désigne peut-être collectivement l'ensemble des conseillers. En même temps, on a écarté la présence, à l'Uruk récent (fin du 4^e millénaire) d'un roi à la tête de l'Etat.

Curieusement, "en", le futur titre royal propre à la ville d'Uruk, pourtant très présent dans les textes de la pratique, est absent des listes.⁵⁸ Plusieurs mots viennent se glisser entre la série des titres en *NÁM* et *kingal*, ils s'épellent *AB:ME*, *EN:IB* et *GAL:ŠITA*. Le premier peut se lire *išib.èš*, "purificateur de l'eš", le second *en.ib*, "grand prêtre du sanctuaire *ib*",⁵⁹ le troisième *gal.šita*, à l'instar d'un titre de grand prêtre mieux connu au début du 2^e millénaire.⁶⁰ Le texte ne mentionne que l'*en.ib*; mais on connaît aussi, par les sources de la pratique, l'existence d'un *en.èš* (Szarzynska [1997] 41), *èš* étant le nom d'un autre domaine institutionnel connu. Ce titre doit donc désigner, à l'époque, un administrateur de haut rang, peut-être l'administrateur en chef d'un domaine; il doit y avoir autant de "en" que de tels domaines.⁶¹

Une seconde liste d'Uruk, dite liste d'officiels, débute par le signe *UNKIN* et énonce une série de noms de fonctions et de métiers ainsi que des noms propres. Serait-elle la liste actualisée à un certain moment, des membres de l'assemblée? On a toutes les raisons d'en douter. *UNKIN* peut faire allusion à un récipient ou à tout autre objet; en même temps, lu *kins*, il peut évoquer une tâche collective à laquelle les intéressés sont tenus de participer, sous une forme ou une autre.

La liste *LúA* n'est pas hiérarchique, elle mentionne un groupe de personnes dont on ne voit pas que la première mentionnée, *ŠITA:GIŠ:NÁM*, soit nécessairement supérieure aux autres. Dans la liste dite d'officiels, elle ne figure qu'en vingt-troisième position et dans les sources de la pratique,⁶² qu'elles proviennent d'Uruk/Warka ou de Jemdet Nasr, il règne le plus grand désordre; dans un cas, le titre est mentionné en cinquième position; dans un autre, il est cité à la suite de *NÁM:HÚB* et *NÁM:DI* mais avant *NÁM:ERIN*. Un document unique fait exception qui réunit les quatre premiers personnages dans le même ordre que celui

de la liste, il est malheureusement mutilé: *[Š]ITA:GIŠ, NÁM:HÚB, NÁM:[DI], NÁM:[...]*;⁶³ on y voit, au passage, que la notation de *NÁM* est facultative, comme s'il pouvait s'agir, avec elle et dans certains cas, d'une désignation générique.

L'existence d'une assemblée en charge des affaires de la cité et dont les membres se distinguent les uns des autres par le port d'attributs ou d'insignes particuliers ne semble donc pas devoir être mise en doute. L'équivalence postulée tardivement par les lexicographes akkadiens entre *ŠITA:GIŠ:NÁM* et *šarru*, "roi", ne doit pas faire impression et ne suffit pas à prouver que le terme désigne à l'origine un titre royal. Elle montre, par contre, que dans la mémoire des lettrés, son dépositaire exerçait un rôle politique important.

La glyptique et les arts figuratifs contribuent à présenter de l'élite sociale du temps une image qui ne se réduit pas à la seule représentation d'un chef unique. On peut être tenté d'identifier le *ŠITA:GIŠ:NÁM* avec le personnage à la masse d'armes qui figure sur plusieurs empreintes de cylindres-sceaux, par exemple sur un empreinte de Chogha Mish où il circule en bateau, assis sur l'arrière-train d'un taureau, ceint d'un bandeau frontal, portant une longue barbe, la coiffure nouée en chignon derrière la nuque. Un personnage similaire se laisse découvrir sur une empreinte d'Uruk/Warka; il est alors imberbe et exerce une fonction religieuse. Un autre personnage barbu figure sur une autre empreinte d'Uruk/Warka, tenant un objet insolite dans ses mains, peut-être un flambeau, et faisant face à un autel posé sur le dos d'un taureau. Ailleurs encore, un nouveau personnage, tenant une lance, reçoit la soumission de prisonniers ou, maniant l'arc, transperce de ses flèches ses adversaires; c'est peut-être le même qui exerce, sur une stèle d'Uruk/Warka, ses talents à la chasse au lion. Ils ne sont pas à confondre avec deux ultimes personnages, portant une coiffure identique et vêtus d'une jupe de maille, l'un barbu, l'autre imberbe.⁶⁴

Les textes comme les représentations figurées nous mettent donc en présence d'une pluralité d'individus, d'un groupe de notables qui siègent en une assemblée pour gérer ensemble les affaires communes.

Toute société d'une certaine complexité a besoin d'un mécanisme qui arrête les normes, fait respecter les usages et règle les litiges. Les Urukéens stipulent que l'intérêt public est discuté par une assemblée de notables qui se font reconnaître par leurs coiffures et leurs vêtements. Mais nous ignorons tout de son fonctionnement. Est-elle hiérarchisée? Constitue-t-elle un lieu de commensalité, impliquant de consommer

ensemble et de boire de manière cérémonielle? Ses membres sont-ils élus? Exercent-ils leurs prérogatives pour une durée déterminée? Y a-t-il des corps de métiers dont les représentants n'ont pas capacité à y siéger? L'un des notables a-t-il vocation à être plus éminent que les autres? La durée de leur fonction est-elle limitée? Rien ne permet de savoir si l'*išib.èš*, le "purificateur du *èš*" est celui qui purifie les lieux où elle siège.

La présence simultanée des mêmes titres à Uruk/Warka et Jemdet Nasr prouve que l'institution est propre à chaque cité; *ŠITA:GIŠ:NÁM* se rencontre dans les sources administratives de Jemdet Nasr où il figure, par deux fois, dans un compte où il est associé, notamment, avec le signe *Unu*, soit le nom de la ville d'Uruk;⁶⁵ ailleurs, il apparaît parmi d'autres titres, sans qu'il soit possible d'établir, entre eux, aucune hiérarchie précise, ainsi dans un compte relatant la distribution d'un objet en métal ou d'un bandeau en tissu, *šita*; sont nommés, dans l'ordre, un *išib*, un *NÁM:HÚB*, un *NÁM:DI*, un *ŠITA:GIŠ:NÁM* et un *NÁM:ERIN*.⁶⁶

Il convient donc de renoncer, pour la période d'Uruk, à l'image d'une cité, voire d'un Etat unique dont Uruk/Warka serait la capitale, gouvernée par un roi ou un roi-prêtre. Chaque cité possède ses propres institutions politique, comme P. Amiet le soulignait déjà, voici quelques années, en évoquant l'exemple de Suse où l'image, sur une empreinte de cylindre-sceau, d'un chef de guerre tirant à l'arc sur ses adversaires pourrait faire penser, par ses affinités avec celles d'Uruk/Warka, à un objet importé de cette ville; mais l'empreinte se trouvant sur des scellements, nécessairement apposés sur place, le sceau doit donc être de conception et de fabrication locales; P. Amiet conclut avec raison que Suse apparaît donc comme une ville indépendante même si, peut-être, elle est moins brillante qu'Uruk! (Amiet [1986] 61-62, 71).

A l'exception de *ŠITA:GIŠ:NÁM*, les titres comportant le signe *NÁM* disparaissent après l'Uruk III. Lui-même ne se rencontre plus, les copies de listes lexicographiques mises à part, que de manière erratique, dans deux textes archaïques d'Ur (vers 2800/2700), une tablette scolaire et un compte de prébendes où il figure dans un anthroponyme,⁶⁷ dans des théonymes, enfin, au sein de listes divines de Fara et d'Abū Salābīkh (vers 2600) (Krebernik [1987] 176).

La naissance de la monarchie

Si les titres de *ŠITA:GIŠ:NÁM* et ceux qui lui sont associés ne survivent pas à la fin de l'Uruk, celui de

lugal ne cesse de prendre de l'importance. Le graphique *GAL+LÚ* qui sert à le noter est documenté par les sources de la pratique à partir de l'Uruk III. Il figure dans sept actes administratifs où il désigne un anthroponyme, *Lugal*.⁶⁸ Il est absent des textes de Jemdet Nasr.

Dans les tablettes archaïques d'Ur (vers 2800/2700), s'il est toujours amplement présent dans l'onomastique, il fait aussi son apparition comme un titre. Dans un premier document, on lit encore, malgré les lacunes du support, *lu[ga]l Lagaša^[ki]*, une expression désignant une personne qui a rang de *lugal* et qui est associée au toponyme *Lagaš*;⁶⁹ à la fin d'un second,⁷⁰ un compte d'orge, on découvre la succession syntaxique *lugal še šid*, "le *lugal* a fait le compte de l'orge"; à la fin d'un troisième, un compte de surfaces de terres attribuées à diverses personnes,⁷¹ à la suite du total des surfaces, le signe *LUGAL* subsiste devant une cassure où l'on est tenté de restituer le verbe *gíd*, "mesurer" et de comprendre *lugal [gíd]*, "le *lugal* [a arpenté]".

Peu de temps plus tard, un genre littéraire inédit fait son apparition, celui de l'inscription commémorative. La plus ancienne connue à ce jour est l'oeuvre d'un certain Me-barage-si qui est revêtu du titre de *lugal Kiši*, "lugal de Kiš" (Steible [1982] t. 2, 213).

Approximativement au même moment, à Ur, Mes-kalam-du est *lugal* sur un cylindre-sceau et *lugal Kiši^{ki}*, "lugal de Kiš", dans une inscription de son fils Mes-ane-pada; celui-ci porte lui-même, selon les sources, les titres de *lugal Kiši^{ki}*, "lugal de Kiš", ou de *lugal Uri^{ki}*, "lugal d'Ur"; A-ane-pada, le fils de Mes-ane-pada, est également *lugal Uri^{ki}*, "lugal d'Ur", tout comme le sont A-kalam-du, Mes-ki'ag-nuna, Ur-pabilsag et, beaucoup plus tard, Elili (Steible [1982] t. 2, 271-279). Où l'on voit que le titre est donc héréditaire.

Toujours à la même époque, un certain Me-salim se fait appeler *lugal Kiši*, "lugal de Kiš"; il offre un sacrifice à une divinité d'Adab et construit un temple en l'honneur du dieu Ningirsu à Lagaš; il est vanté par Enmetena (vers 2400) pour avoir fixé la frontière entre les deux royaumes rivaux de Lagaš et d'Umma (Steible [1982] t.1, 230: i 8-12).

Qui sont ces hommes qui se font appeler *lugal*, "grand homme", et qui s'érigent incontestablement comme les maîtres de cités et semblent accaparer à leur seul profit le pouvoir autrefois détenu collégialement par un groupe d'hommes au sein d'une assemblée? Certains d'entre eux se font enterrer dans un luxe inouï. A Ur, la tombe de Mes-kalam-du contient de la vaisselle en or; dans celle de Pu-'abī, une femme

appelée *nin*, gisent des soldats, des palefreniers, des servantes et des musiciens; dans une autre sont inhumés non moins de cinquante-neuf corps et deux chars, abrités par un caveau voûté; une ultime tombe rassemble soixante-quatorze cadavres.

Il saute aux yeux que ce titre dont les populations sémitophones de Mésopotamie font le correspondant de leur *š/šarrum*, “roi”, et qui sera, tout au long de l’histoire de la Mésopotamie, le titre royal par excellence, est à traduire par “roi”; le titre *nin* est à comprendre comme celui de “reine”.

Mais, en ces temps lointains, on l’a vu, *lugal* n’est pas réservé à la seule personne d’un monarque; le titre désigne également toute personne investie d’une autorité sur un groupe.

Les textes archaïques d’Ur évoqués à l’instant mettent en scène semblables *lugal* dans l’exercice de leur fonction, pesant de l’orge ou arpentant des terres. On ne sait, cependant, si l’expression *lugal* Lagaša^{ki} réfère à un titre royal, un roi de Lagaš, ou si elle désigne, plus simplement, un notable venant de ou se déplaçant vers cette cité.⁷²

Il est possible, à ce propos, que le texte lexicographique *LúA* dresse la liste des fonctions, magistratures ou métiers, autant d’allusions à des situations dont certaines peuvent être transitoires, exercés par des *lugal* à un moment précis de l’histoire d’une société, *lugal* faisant référence à un statut permanent dès lors qu’il est acquis. Mais nous ne savons pas, à vrai dire, comment on acquiert le statut de *lugal*. La fonction d’autorité semble inscrite dans la structure inégalitaire des lignages et les hommes qui peuvent l’incarner se situent nécessairement à quelques points de segmentation privilégiés de cette structure; les *lugal* ne sauraient être des marginaux.

Les nouveaux rois dont le titre exprime le rapport unissant un chef à sa population, ses familiers, ses serviteurs et ses subordonnés, sont donc des notables, membres de l’élite sociale; ils en portent d’ailleurs les marques extérieures. Ne sont-ils pas affublés des mêmes oripeaux que ceux d’antan, avec leur bandeau frontal, leur barbe parfois longue, bouclée et calamistrée, leur coiffure finement tressée et nouée derrière la nuque en un chignon que peut maintenir un triple cordon?⁷³

A partir de 2400, les sources nous mettent en présence d’au moins trois titres royaux (Glassner [1993b] 15-16), ceux d’*en*, d’*ensí* et de *lugal*. Il est généralement admis que le premier est le titre royal propre à la seule ville d’Uruk, le second celui qui est en usage à Lagaš, le dernier étant le titre le plus répandu. L’étude des textes administratifs et juridiques du milieu du 3^e

millénaire permet de formuler quelques propositions complémentaires.

Le titre “*en*” est réservé aux ancêtres décédés et qui sont l’objet d’un culte.⁷⁴ Celui d’*ensí* met en relief la relation qui unit le roi aux dieux, insistant sur le fait que le roi agit en faveur et au nom du dieu, véritable souverain lui-même dont il est en quelque sorte le gouverneur. Le roi, enfin, peut porter le titre de *lugal*; le terme est alors qualifié par un toponyme. Il est vraisemblable que les trois titres cumulés disent la totalité du concept de royauté propre à la Mésopotamie du 3^e millénaire, un concept que chaque terme, pris séparément, n’exprime que de manière incomplète. L’institution royale se définit par les rapports que le roi entretient avec les ancêtres, les dieux et les hommes.

Bref, la cité, un temps gouvernée par une poignée de dignitaires conférant en assemblée, finit par l’être par un monarque, l’assemblée perdant progressivement ses privilèges pour devenir, avec le temps, une instance au pouvoir exclusivement judiciaire. Deux types de monarchies, toutefois, sont en compétition, l’une élective, l’autre héréditaire.

L’unité et la cohésion des groupes constitutifs d’une cité est entretenue par des échanges constants de dons et de contre-dons, de cadeaux et de services. Dans ce cadre, le champ du pouvoir n’est pas un espace banal reposant exclusivement sur les forces de coercition; il est celui des rapports de force entre les individus détenteurs, au sein des groupements familiaux et locaux, de parcelles d’autorité suffisantes pour les mettre en position d’influer sur les décisions communes. Les luttes s’intensifient et les conflits surgissent lorsque les équilibres établis au sein des instances dirigeantes sont menacés. Celui qui, parmi les *lugal* et les notables d’une même cité, veut être le roi doit donc montrer encore plus d’aptitude et d’adresse que les autres à être généreux, à souder autour de lui les cercles toujours élargis des parents, des amis et des alliés ou, pour s’exprimer à la manière de P. Bourdieu ([1994] 53ss, 135ss), à se mouvoir dans le réseau des contraintes croisées que chaque membre de l’élite subit de la part de tous les autres. D’un mot, le roi sait, mieux qu’un autre, placer autrui dans une situation de dette à son égard; il sait recevoir et tarder à rendre; il sait aussi recevoir sans rendre, en prélevant la part de travail des jeunes, des orphelins, des déracinés, des femmes sans soutien.⁷⁵

Conclusion

La difficulté est grande, en l’état de la documentation, s’agissant de caractériser d’un mot le régime politique

en vigueur dans les petits Etats sumériens de la fin du 4^e et de la première moitié du 3^e millénaire.

Il convient d'éviter, tout d'abord, la confusion longtemps entretenue entre les concepts de 'ville' et d'Etat'. Que l'urbanisation soit un facteur essentiel du développement de la Mésopotamie du moment, cela ne fait aucun doute, mais que la constitution des Etats lui soit associée, la démonstration n'en est pas faite. Au contraire, la continuité dans l'histoire des institutions qui plongent leurs racines dans la préhistoire et l'exemple de Lagaš ne militent pas en faveur d'une origine urbaine des Etats.

Il convient sans doute aussi d'éviter de donner à 'Etat' la définition minimale qu'on lui connaît trop souvent, notamment depuis les travaux de certains archéologues comme G.A. Johnson et H. Wright, et qui tend à l'identifier avec management. C'est au nom de cette définition que l'on privilégie la position du "en" auquel on attribue une fonction politique qu'il n'a peut-être exercée que plus tardivement!

L'événement majeur de l'époque est indéniablement le passage d'un régime d'assemblée à un régime monarchique au sein duquel l'assemblée perd progressivement de son importance. Il est difficile, toutefois, de parler de démocratie, ce qui signifie que "les volontés du peuple prennent une part effective à l'élaboration des décisions politiques", et, qu'en retour, il est exigé que les personnes autorisées à prendre les décisions soient élues, ce que nous ignorons (Macpherson [1960] 358). Faut-il alors parler, avec R.A. Dahl et C.E. Lindblom, de 'polyarchie'? (Dahl & Lindblom [1976] 277-78). On ne saurait le dire.

Quoi qu'il en soit, l'approche de la question sous le thème englobant de 'Cité-Etat', paraît contre-productive parce qu'aboutissant à oblitérer le débat. On se réserve de revenir sur cette question, plus tard, en se fondant, notamment, sur des données comparatives.

Notes

1. Le terme est l'objet d'une controverse; pour certains, simple variante de *tibira*, il aurait désigné le métallurgiste.
2. Deimel (1924) 45 vi 4; 46 R iv 2; 52 iv 2; 53 i 11, 15; Jestin (1937) 102 iv 1, v 3; etc.; Barton (1915) 25 R 7; 76 ii 6; 86+107 R 6'; Thureau-Dangin (1903) 54, *passim*; 143 ii 3'; etc.; Westenholtz (1975) 112 ii' 5-6; Bauer (1972) 3 iii 1, 2, 3 et 4; 5 vii 2 et 7; 7 vi 2; Pohl (1935) 63 i 4, 10; 64 ii 1-2; 74 ii 2; Nikol'skij (1908) 53 viii 13; *idem* (1915) 69 R 4; Donald (1964) 261 R 5; Sollberger (1970) 53 R 7-8; Gelb (1961) 163 ix 13-14; Hackman (1958) 190 F 4, 6; 216 R 5; 220 5; 255 F 5.
3. Delougaz *et al.* (1967) 143-181; 154, J.18:1; 178; pl.28, J.21:1.
4. Edzard (1968) 1 iv 3-4, 10-11, v 9-10; Gelb (1970) 151: 16; 153: 10; 169: 15; Gelb, Steinkeller & Whiting (1991) t. 1, no 41 vii 15'-16'; Hackman (1958) 34: 2.

5. Edzard (1968) 22 vii 2; iv 2 et 7.
6. van Dijk (1976) 99: 15-16; Falkenstein (1956-57) 131, 169 = 204.
7. Selon une hypothèse émise par Michalowski (1993) 120ss, *uru* pourrait dériver du sémitique 'ūr, "ville", le terme sumérien étant *unu*.
8. Nombreuses références dans Sjöberg (1994) 48, s.v. *az-dam*.
9. En dernier lieu, Gelb, Steinkeller & Whiting (1991) t. 1, 90.
10. Woolley *et al.* (1934) 316, pl.191 (U. 11825).
11. *Ki.en.gi = ma-at Šu-me-ri-im*: voir, entre autres, Kraus (1970) 36; Steinkeller (1993) 112 et note 9.
12. Steible (1982) t. 2, 318, Luzag 1, ii 21ss.
13. Pour les sources de Šuruppak et d'Abu Salabikh: Pomponio & Visicato (1994) 10ss; Visicato (1991) 12, no 15; Visicato (1995) 63ss. On a longtemps cru, depuis Jacobsen (1957), que six villes sumériennes avaient constitué une amphictionie et constitué une force militaire jointe; les sources n'évoquent, en réalité, que des jeunes travailleurs corvéables et des artisans, tous assignés à résidence. On peut penser, en toute hypothèse, à une force de travail fournie par des villes vaincues et vouée à l'exécution de travaux collectifs.
On relève, cependant, la mention énigmatique, dans un contexte cassé, de *Ki.en.gi* sur la Stèle des Vautours, à Lagaš (Steible [1982] t.I, 144, Ean. I, Rev. viii 5'). A l'époque d'Akkadé, deux mentions de *Ki.en.gi* dans des textes d'Umma laissent penser que cette ville est située en Sumer (Foster [1980] 36ss).
14. Glassner, "Les triades sumériennes archaïques," (sous presse).
15. Sur cette notion de réseau urbain, voir, par exemple, Coquery-Virdovitch, (1993) 25ss.
16. Christaller (1933). Voir, notamment, Johnson (1980) 233-263.
17. Falkenstein (1966a) 115ss; Carroué (1983) 97-112; *Idem* (1986) 13-57; Bauer (1998) 439ss.
18. Pour un état de la question: Huot (1982) 95-106.
19. Une vingtaine d'études parues dans la revue *Orientalia* entre 1920 et 1929, ainsi que Deimel (1931).
20. Falkenstein (1958); cette étude fut rééditée à Malibu, en 1974, en langue anglaise, une réédition qui tient compte d'une mise à jour du manuscrit en 1965.
21. Voir, à présent, Diakonoff (1974).
22. Gelb (1969) 137-154; *Idem* (1979) 1-97.
23. Adams (1981); *Idem* (1982) 119-140.
24. Sur ce sujet, voir Hartog (1988); *Idem* (1984); Vidal-Naquet (1985) 7ss; Finley (1981) 89-120.
25. Une discussion souvent abordée dans le domaine des études classiques; voir, par exemple, van Effenterre (1985) 30s.
26. Steible (1982) 216; Cooper (1986) 19.
27. Par exemple, Huot (1990) 35; Maisels (1993) 155; Van De Mieroop (1997) 24; etc.
28. Egalement Maekawa (1973-74) *passim*.
29. *E'iginimpa'e* est connu par deux inscriptions commémorant la construction d'un temple (Steible [1982] t.2, 190ss), un acte réservé à une personne de rang royal, en Mésopotamie.
30. Gelb, Steinkeller & Whiting (1991), appendice à no 32.
31. Nombreuse bibliographie; voir Harris (1975) 57-86; sur les assemblées de quartiers: Code de Hammurabi paragraphes 126, 142, 251, etc.
32. Sur le *tâtamum*: Durand (1989) 27-44.
33. Après lui, la question a été abordée par Speiser (1955) 35-76; Diakonoff (1974) 9-10; Kramer (1963) 74; Falkenstein (1966b) 47-50.
34. Sur ce texte: Gelb & Kienast (1990) Narāmsîn I; Frayne (1993) Narām-Sîn 10.

35. Frayne (1993) t. 2, Narām-Sîn 6, i 1'-9'; 8, iv 4'-6'.
36. Westenholz (1997) 225-226; 234: 15-16; 242: 26-28. La même expression *ana šarrūtam našū* se rencontre dans une inscription de Samsu-ilūna, à propos de Rīm-Sîn de Larsa (Sollberger [1969] 35-6: 103A-108A). On ne peut suivre, pour ce verbe, la traduction proposée par Gelb & Kienast (1990) 226-7 et 239, note (15).
37. Sur cette forme: Yuhong (1997) no 122.
38. Steible (1982) 248, Ent. 32: i 1''-3''; p.298, Ukg. 4-5: 8 2-6/7 15-19; Cooper (1986) 64 et 71.
39. Steible (1982) 89, Urn. 24: 3 3-6; Cooper (1986) 28.
40. Glassner (1985) 11-59; *Idem* (1986) 103-110; *Idem* (1989) 81-89.
41. Voir, par exemple, Pettinato (1982) 336, l. 1338': *im.ru = pū-atum*, ce dernier terme étant peut-être une graphie de *pātu*, "district". Plusieurs maisonnées, *é*, constituent un *im.ru.a*, comme il ressort de deux documents juridiques, Gelb, Steinkeller, & Whiting (1991) *kudurrus* nos 14 et 15, où un *im.ru* se subdivise en plusieurs *é* qui sont autant de "maisons" dont les terres sont à leur tour réparties entre des unités plus petites. Mais il faut admettre, entre les divers *é*, l'existence d'imbrications multiples. A dire vrai, il est impossible de décrire avec précision le groupe considéré; il apparaît comme une communauté inégalitaire et multinucléaire, réunissant, au plus, trois générations successives et prenant souvent la forme d'une association de frères, mariés ou célibataires; ses chefs disposent d'un pouvoir viager sur les autres membres; voir Glassner (1995) 20.
42. Viscato (1995) 25-26, a porté l'attention sur cette question mais il commet l'erreur de croire qu'*im.ru* désigne une unité administrative; l'*é.gal* recrute du personnel que les différends *im.ru* sont tenus de lui fournir et les organise en son sein, *ša.é.gal*, en équipes de travail aux ordres d'*ugula*.
43. Thureau-Dangin (1925) Cyl. A xiv 7-27.
44. Sur cette expression, voir, par exemple, Steible & Yildiz (1993) 17-26.
45. Englund & Nissen (1993) 14 et *passim*.
46. Pettinato (1981) 21: 9; 184: 25; 196: 5.
47. Englund (1998) 77, note 157 et 84, note 181; van Dijk (1989) 446 suggérait pour ce groupe de signes une lecture *nám.sux.pa* pour *nam.sipa(d)*, "le pastoret".
48. Civil *et al.* (1968) 93 *lú = ša* i 26; *Idem* (1979) 248, *Ea* ii 37.
49. Pettinato (1981) 196: 1 et 2; sur *ti-iš-da-núm*, voir Civil (1984) 94.
50. Sjöberg (1973) 45 note 12; Behrens (1978) 179, note 373.
51. Gelb, Steinkeller, & Whiting (1991) no 12, p. 46.
52. Pettinato (1981) no 43 ii 2. Voir, déjà, Selz (1998) 303-304.
53. Krecher (1981) 144, avec le sens de "tâche assignée".
54. Allotte de la Fuÿe (1908-1920) 641 viii 2 (travaux d'irrigation); *Chicago Assyrian Dictionary* §/3, s.v. *šiprum*, 73ss.
55. En dernier lieu Kraus (1984) 81, note 179.
56. Comme il ressort des exemples cités dans *Chicago Assyrian Dictionary M/2*, s.v. *mu'irru*, pp.178-180. Semblablement, dans *Proto-Lú* (Civil *et al.* [1968] 33: 14), *gal.unkin.na* désigne un officier de cour, étant donné le contexte.
57. Semblable situation existe en pays Gamo, en Ethiopie, ainsi chez les Ochollo: Abélès (1983) 41, 120ss. Dans la série lexicographique récente *Lú = ša* (Civil *et al.* [1968] 96: 110-112), *kin.gal* figure au sein de termes multiples désignant des messagers.
58. Pour Selz (1998) seuls trois personnages jouent un rôle dirigeant: *kingal*, le chef de guerre; *namešda*, une fonction de répression; *en* auquel revient la fonction essentielle, religieuse et administrative.
59. Sur *ib* comme dénomination de temples, voir: Gragg (1969) 181, *sub* note 31; pour Lagaš présargonique: Selz (1995) 152s; sur *ib* à Uruk/Warka: Szarzynska (1992) 277-278.
60. Sur cette fonction: Renger (1969) 129-132; Charpin (1986) 214-215.
61. Voir, récemment, un autre point de vue: Steinkeller (1999) 103-137.
62. Englund & Nissen (1993) 88; ce texte se retrouve à Ebla: Pettinato (1981) ch. 8, et à Fara: Deimel (1923) no 59.
63. Englund (1994) *W* 9168,a i 5; *W* 9656,g, i; Englund & Grégoire (1991) 112 F i 3-iii 7.
64. Amiet (1980) nos 636-640; 642, 643, 651, 652, 659 à 661, etc.
65. Englund & Grégoire (1991) no 121: face i 2a, revers i 3.
66. Englund & Grégoire (1991) no 112, Face ii 3 à iii 7: il s'agit d'une distribution d'items divers, d'une part *šita*, possiblement un objet en métal ou un bandeau, d'autre part un récipient *unkin* (voir n° 172 F ii 3 où il s'agit effectivement d'un récipient). Sur la répétition à chaque ligne du nom de l'objet distribué, comparer le n° 185.
67. Burrows (1935) 163 iii 3; 262 iv.
68. Green & Nissen (1987) pl.18, *W* 20274,2++ i 3b; pl.25, *W* 20274,21 ii 3; pl.30, *W* 20274,34 i 4; les autres références, *W* 19666,d i 1; *W* 20274,26 i 1B; *W* 20274,119 ii 2A; *W* 20367,2 i 1, m'ont aimablement été communiquées par R.K. Englund que je remercie.
69. Burrows (1935) no 205B 2'.
70. Burrows (1935) no 162 vii 1; sur ce passage: Edzard (1974) 149.
71. Burrows (1935) no 361 Rev 2'.
72. Semblablement, *En-hegal*, quoique *lugal Lagaša* (Gelb, Steinkeller, & Whiting [1991] no 20, 69-72), n'est sans doute pas un roi mais un notable de rang *lugal*: Wilcke (1996) 26ss.
73. Témoins, le casque d'or du roi d'Ur Mes.kalam.DU (Parrot [1960] 160, fig. 189c), le portrait de Sargon d'Akkadé sur une stèle (*ibid.* 174, fig. 209), ou la tête de la statue de Narām-Sîn découverte à Ninive (*ibid.* p.171, fig. 206).
74. Bauer (1969) 107-114; Pisi (1995) 1-40; Chiodi (1994); *Idem* (1997), qui nuance sur certains points les conclusions antérieures.
75. Voir, sur ce dernier point, les nombreux textes de rations alimentaires aux *gemé.dumu*, "servantes et enfants", aux *igi.nu.dus*, "aveugles", etc. Il existe une ample bibliographie à ce sujet; voir, par exemple, Deimel (1929) *passim*; plus généralement: Selz (1995) 49ss.

Bibliographie

- Abélès, M. 1983. *Le lieu du politique* (Paris).
- Adams, R.Mc C. 1981. *Heartland of Cities, Surveys of Ancient Settlement and Land Use on the Central Floodplain of the Euphrates* (Chicago & Londres).
- Adams, R.Mc C. 1982. "Die Rolle des Bewässerungsbodenbaus bei der Entwicklung von Institutionen in der altmesopotamischen Gesellschaft," dans *Produktivkräfte und Gesellschaftsformationen in Vorkapitalistischer Zeit* (Berlin) 119-140.
- Allotte de la Fuÿe, A.M. 1908-1920. *Documents présargoniques* (Paris).
- Amiet, P. 1980. *La glyptique mésopotamienne archaïque* (Paris).
- Amiet, P. 1986. *L'âge des échanges inter-iraniens* (Paris).
- Assyrian Dictionary* (Chicago, 1956-).

- Barton, G.A. 1915. *Sumerian Business and Administrative Documents* (Philadelphie).
- Bauer, J. 1969. "Zum Totenkult im altsumerischen Lagasch," *Zeitschrift der Deutschen Morgenland Gesellschaft* Suppl. XVII/2: 107-114.
- Bauer, J. 1972. *Altsumerische Wirtschaftstexte aus Lagasch* (Rome).
- Bauer, J. 1998. "Der vorsargonische Abschnitt der mesopotamischen Geschichte," dans P. Attinger & M. Wäfler, *Mesopotamien. Späturuk-Zeit und Frühdynastische Zeit* (Fribourg) 431-585.
- Behrens, H. 1978. *Enlil und Ninlil. Ein sumerischer Mythos aus Nippur* (Rome).
- Bourdieu, P. 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action* (Paris).
- Braudel, F. 1979. *Les structures du quotidien* (Paris).
- Bureau, J. 1981. *Les Gamo d'Ethiopie, Etude du système politique* (Paris).
- Burrows, E. 1935. *Archaic Texts. Ur Excavation Texts 2* (Londres).
- Carroué, F. 1983. "Les villes de l'Etat de Lagasch au 3^e millénaire," dans *La ville dans le Proche Orient Ancien, Les Cahiers du CEPOA I* (Louvain) 97-112.
- Carroué, F. 1986. "Le "Cours-d'Eau-Allant-à-NINA^{ki}"," *Acta Sumerologica Japanensis* 8: 13-57.
- Charpin, D. 1986. *Le clergé d'Ur au siècle d'Hammurabi (XIXe-XVIIIe siècles av. J.-C.)* (Paris & Genève).
- Childe, V.G. 1964. *La naissance de la civilisation* (Paris). Traduction française de *Man Makes Himself* (Londres 1936).
- Chiodi, S.M. 1994. *Le concezioni dell'oltretomba presso i sumeri* (Rome).
- Chiodi, S.M. 1997. *Offerte 'funebri' nella Laga• presargonica, 2 vols.* (Rome).
- Christaller, W. 1933. *Die zentralen Orten in Süddeutschland* (Iéna).
- Civil, M. 1984. "Bilingualism in Logographically Written Languages: Sumerian in Ebla," dans L. Cagni (éd.), *Il Bilinguismo a Ebla* (Naples) 75-97.
- Civil, M. et al. 1968. *Materials for the Sumerian Lexikon 12* (Rome).
- Civil, M. et al. 1979. *Materials for the Sumerian Lexikon 14* (Rome).
- Cooper, J. 1980. "Studies in Mesopotamian Lapidary Inscriptions, I," *Journal of Cuneiform Studies* 32: 114-118.
- Cooper, J.S. 1986. *Presargonic Inscriptions* (New Haven).
- Coquery-Virdovitch, C. 1993. *Histoire des villes d'Afrique noire* (Paris).
- Dahl, R.A. & Lindblom, C.E. 1976. *Politics, Economics and Welfare: Planning and Politico-Economic Systems Resolved into Basic Processes* (Chicago).
- Deimel, A. 1923. *Schultexte aus Fara* (Leipzig).
- Deimel, A. 1924. *Wirtschaftstexte aus Fara* (Leipzig).
- Deimel, A. 1929. "Die Lohnlisten aus der Zeit Urukaginas und seines Vorgängers," *Orientalia* 43/44.
- Deimel, A. 1931. *Sumerische Tempelwirtschaft zur Zeit Urukaginas und seiner Vorgänger. Abschluss der Einzelstudien und Zusammenfassung der Hauptresultate* (Rome).
- Delougaz, F. & Hill, H.H. & Lloyd, S. 1967. *Private Houses and Graves in the Diyala Region* (Chicago).
- Diakonoff, I.M. 1974. *Structures of Society and State in Early Dynastic Sumer* (Malibu).
- Donald, T. 1964. *Manchester Cuneiform Studies, IX* (Manchester).
- Durand, B. 1983. *Histoire comparative des institutions, Les nouvelles éditions africaines* (Dakar).
- Durand, J.-M. 1989. "L'assemblée en Syrie à l'époque pré-amorite," dans P. Fronzaroli (éd.), *Miscellanea Eblaitica 2, Quaderni di Semitistica* 16 (Florence) 27-44.
- Edzard, D.O. 1958. "Enmebaragesi von Kiš," *Zeitschrift für Assyriologie* 53: 9-26.
- Edzard, D.O. 1968. *Sumerische Rechtsurkunden des III. Jahrtausends* (Munich).
- Edzard, D.O. 1974. "La royauté dans la période présargonique," dans *Le palais et la Royauté* (Paris) 141-149.
- Englund, R.K. 1994. *Archaic Administrative Texts from Uruk* (Berlin).
- Englund, R.K. 1998. "Texts from the Late Uruk Period," dans P. Attinger & M. Wäfler (éds.), *Mesopotamien, Späturuk-Zeit und Frühdynastische Zeit* (Göttingen) 15-233.
- Englund, R.K. & Grégoire, J.-P. 1991. *The Proto-Cuneiform Texts From Jemdet Nasr* (Berlin).
- Englund, R.K. & Nissen, H.J. 1993. *Die lexikalischen Listen der archaischen Texte aus Uruk* (Berlin).
- Falkenstein, A. 1956-57. *Die neusumerischen Gerichtsurkunden* (Munich).
- Falkenstein, A. 1958. "La cité-temple sumérienne," *Cahiers d'Histoire Mondiale* I: 784-814.
- Falkenstein, A. 1966a. *Die Inschriften Gudeas von Lagaš, I, Einleitung* (Rome).
- Falkenstein, A. 1966b. "Zu Gilgamesh und Agga," *Archiv für Orientforschung* 21: 47-50.
- Finley, M.I. 1981. *Mythe, mémoire, histoire* (Paris).
- Forest, J.-D. 1983. *Les pratiques funéraires en Mésopotamie du cinquième millénaire au début du troisième. Etude de cas* (Paris).
- Foster, B.R. 1980. "Notes on Sargonic Royal Progress," *Journal of the Ancient Near Eastern Society* 12: 29-42.
- Foster, B.R. 1981. "A New Look at the Sumerian Temple State," *Journal of Economy, Society and History of the Ancient Orient* 24: 225-241.
- Frankfort, H. 1948. *Kingship and the Gods* (Chicago).
- Frayne, D.R. 1993. *Sargonic and Gutian Periods. The Royal Inscriptions of Mesopotamia. Early Periods, Vol. 2* (Toronto & Buffalo & Londres).
- Fustel de Coulanges, N.-D. 1864. *La Cité antique* (Strasbourg).
- Gelb, I.J. 1961. *Sargonic Texts from the Diyala Region* (Chicago).
- Gelb, I.J. 1969. "On the Alleged Temple and State Economies," dans *Studi in onore di E. Volterra* (Rome) 137-154.
- Gelb, I.J. 1970. *Sargonic Texts in the Louvre Museum* (Chicago).
- Gelb, I.J. 1979. "Household and Family in Early Mesopotamia," *Orientalia Lovaniensia Analecta* 5 (Louvain) 1-97.
- Gelb, I.J. & Kienast, B. 1990. *Die altakkadischen Königsinschriften des dritten Jahrtausends v. Chr.* (Stuttgart).
- Gelb, I.J. & Steinkeller, P. & Whiting, R.M. 1991. *Earliest Land Tenure Systems in the Near East: Ancient Kudurrus, 2 vols.* (Chicago).
- Glassner, J.-J. 1984. "La division quinaire de la terre," *Akkadica* 40: 17-34.
- Glassner, J.-J. 1985. "Aspects du don, de l'échange et formes d'appropriation du sol...," *Journal Asiatique* 273: 11-59.
- Glassner, J.-J. 1986. "De Sumer à Babylone: familles pour gérer, familles pour régner," dans A. Burguières et al. (éds.), *Histoire de la Famille I* (Paris) 99-133.
- Glassner, J.-J. 1989. "Women, Hospitality and the Honor of the Family," dans B.S. Lesko (éd.), *Women's Earliest Records From Ancient Egypt and Western Asia* (Atlanta) 71-90.
- Glassner, J.-J. 1993a. *Chroniques mésopotamiennes* (Paris).

- Glassner, J.-J. 1993b. "Le roi-prêtre en Mésopotamie, au milieu du 3^e millénaire, mythe ou réalité?" *Studia Orientalia* 70: 9-19.
- Glassner, J.-J. 1995. "La gestion de la terre en Mésopotamie selon le témoignage des kudurrus anciens," *Bibliotheca Orientalis* 52: 5-24.
- Glassner, J.-J. "Les triades sumériennes archaïques," sous presse.
- Gragg, G.B. 1969. "The Keš Temple Hymn," dans A.W. Sjöberg & E. Bergmann (éds.), *The Collection of the Sumerian Temple Hymns* (Locust Valley & New York) 155-188.
- Green, M.W. & Nissen, H.J. 1987. *Zeichenliste der archaischen Texte aus Uruk* (Berlin).
- Hackman, G.G. 1958. *Sumerian and Akkadian Administrative Texts from the Predynastic Times to the End of the Akkad Dynasty* (New Haven).
- Hansen, M.H. 1998. *Polis and City-State, An Ancient Concept and its Modern Equivalent*, *CPCActs* 5 (Copenhague).
- Harris, R. 1975. *Ancient Sippar* (Istanbul).
- Hartog, F. 1984. Préface à N.-D. Fustel de Coulanges, *La Cité antique* (Paris).
- Hartog, F. 1988. *Le XIX^e siècle et l'histoire, Le cas Fustel de Coulanges* (Paris).
- Huot, J.L. 1982. "La naissance de l'Etat. L'exemple mésopotamien," dans *Archéologie au Levant* (Lyon) 95-106.
- Huot, J.-H. 1990. *Naissance des cités* (Paris).
- Jacobsen, Th. 1943. "Primitive Democracy in Ancient Mesopotamia," *Journal of Near Eastern Studies* 2: 159-172.
- Jacobsen, Th. 1957. "Early Political Development in Mesopotamia," *Zeitschrift für Assyriologie* 52: 91-140.
- Jestin, R.R. 1937. *Tablettes Sumériennes de Šuruppak* (Paris).
- Johnson, G.A. 1980. "Spatial Organization of Early Uruk Settlement Systems," dans M.-Th. Barrelet (éd.), *L'archéologie de l'Iraq du début de l'époque néolithique à 333 avant notre ère, Perspectives et limites de l'interprétation anthropologique des documents* (Paris) 233-263.
- Kraeling, C.H. & Adams, R.Mc C. (éds.). 1990. *City Invincible* (Chicago).
- Kramer, S.N. 1963. *The Sumerians* (Chicago).
- Kraus, F.R. 1970. *Sumerer und Akkader, Ein Problem der altmesopotamischen Geschichte* (Amsterdam & Londres).
- Kraus, F.R. 1984. *Königliche Verfügungen in altbabylonischer Zeit* (Leyde).
- Krebernik, M. 1987. "Die Götterlisten aus Fāra," *Zeitschrift für Assyriologie* 76: 161-204.
- Krecher, J. 1981. "Sumerogramme und syllabische Orthographie in den Texten aus Ebla," dans L. Cagni (éd.), *La lingua di Ebla* (Naples) 135-154.
- Lambert, W.G. 1980. "Studies in UD.GAL.NUN," *Oriens Antiquus* 20: 94-97.
- Larsen, M.T. 1976. *The Old Assyrian City-State and its Colonies* (Copenhague).
- Lévy, E. 1990. "La cité grecque: invention moderne ou réalité antique?" *Cahiers du Centre Glotz I, Du pouvoir dans l'antiquité: mots et réalités* (Genève) 53-67.
- Macpherson, C.B. 1960. "Technical Change and Political Decision: Introduction," *International Social Science Journal* 12.
- Maekawa, K. 1973/74. "The development of the é.miz in Lagash during Early Dynastic III," *Mesopotamia VIII/IX*: 77-144.
- Maisels, Ch.K. 1993. *The Emergence of Civilization. From Hunting and Gathering to Agriculture, Cities, and the State in the Near East* (Londres & New York).
- Michalowski, P. 1993. *On the Early Toponymy of Sumer dans Kinattûtu ša dārâtî* (Tel Aviv).
- Nikol'skij, M.V. 1908. *Dokumenty (...) N.P. Lichatcheva* 3 (St. Petersbourg); 5 (Moscou 1915).
- Nikol'skij, M.V. 1915. *Dokumenty (...) N.P. Lichatcheva* 5 (Moscou).
- Nissen, H.J. 1982. "Die 'Tempelstadt': Regierungsform der frühdynastischen Zeit in Babylonien?" dans *Gesellschaft und Kultur* (Berlin) 195-200.
- Parrot, A. 1960. *Sumer* (Paris).
- Pettinato, G. 1981. *Materiali Epigrafici di Ebla* 3 (Naples).
- Pettinato, G. 1982. *Testi lessicali bilingui della biblioteca L. 2769* (Naples).
- Pirenne, H. 1971. *Les villes du moyen âge* (Paris). Extrait de *Les villes et les institutions urbaines* (Paris & Bruxelles 1939).
- Pisi, P. 1995. "Il dio Lugal-URUxKÁR^{ki} e il culto degli antenati regali nella Lagaš pre-sargonica," *Oriens Antiqui Miscellanea* 2 (Rome) 1-40.
- Pohl, A. 1935. *Vorsargonische und sargonische Wirtschaftstexte* (Leipzig).
- Pomponio, F. & Visicato, G. 1994. *Early Dynastic Administrative Tablets of Šuruppak* (Naples).
- Powell, M.A. 1978. "Texts from the Time of Lugalzagesi. Problems and Perspectives in Their Interpretation," *Hebrew Union College Annual* 49: 1-58.
- Renger, J. 1969. "Untersuchungen zum Priestertum in der altbabylonischen Zeit," *Zeitschrift für Assyriologie* 59: 104-230.
- Rouland, N. 1998. *Introduction historique au droit*, PUF (Paris).
- Roy, O. 1991. "Ethnies et politique en Asie Centrale," *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée* 59/60: 17-36.
- Schneider, A. 1920. *Die sumerische Tempelstadt* (Essen).
- Selz, G. 1995. *Untersuchungen zur Götterwelt des altsumerischen Stadtstaates von Lagaš* (Philadelphie).
- Selz, G.J. 1998. "Über Mesopotamische Herrschaftskonzepte," dans M. Dietrich & O. Loretz (éds.), *Dubšar anta-men, Festschrift für W.H.Ph. Römer* (Munster) 281-344.
- Sjöberg, A. 1973. "Miscellaneous Sumerian Hymns," *Zeitschrift für Assyriologie* 63: 1-55.
- Sjöberg, A.W. (éd.). 1994. *The Sumerian Dictionary of the University Museum of the University of Pennsylvania* 1/2 (Philadelphie).
- Sollberger, E. 1969. "Samsu-iluna's bilingual inscriptions C and D," *Revue d'Assyriologie* 63: 29-43.
- Sollberger, E. 1970. *Cuneiform Texts (...) in the British Museum* 50 (Londres).
- Speiser, E.A. 1955. "Ancient Mesopotamia," dans R.C. Dentan (éd.), *The Idea of History in the Ancient Near East* (New Haven) 35-76.
- Steible, H. 1982. *Die altsumerischen Bau- und Weihinschriften* (Wiesbaden).
- Steible, H. & Yildiz, F. 1993. "Ki'engi aus der Sicht von Šuruppak," *Istanbuler Mitteilungen* 43: 17-26.
- Steinkeller, P. 1993. "Early Political Development in Mesopotamia and the Origins of the Sargonic Empire," dans M. Liverani (éd.), *Akkad, The First World Empire* (Padoue) 107-129.
- Steinkeller, P. 1999. "On Rulers, Priests and Sacred Marriage: Tracing the Evolution of Early Sumerian Kingship," dans K. Watanabe (éd.), *Priests and Officials in the Ancient Near East* (Heidelberg) 103-137.
- Szarzynska, K. 1992. "Names of Temples in the Archaic Texts from Uruk," *Acta Sumerologica Japonensis* 14: 269-287.
- Szarzynska, K. 1997. *Sumerica, Prace sumeroznawcze* (Varsovie).
- Thureau-Dangin, F. 1903. *Recueil de Tablettes Chaldéennes* (Paris).
- Thureau-Dangin, F. 1925. *Textes cunéiformes du Louvre* 8 (Paris).

- Van De Mieroop, M. 1997. *The Ancient Mesopotamian City* (Oxford).
- van Dijk, J.J. 1976. *Texts in the Iraq Museum IX* (Leyde).
- van Dijk, J.-J. 1989. "Ein spätbabylonischer Katalog einer Sammlung sumerischer Briefe," *Orientalia* 58: 441-452.
- van Effenterre, H. 1985. *La cité grecque, Des origines à la défaite de Marathon* (Paris).
- Vidal-Naquet, P. 1985. "Finley, les anciens et les modernes," dans M.I. Finley (éd.), *L'invention de la politique* (Paris) 5-15.
- Visicato, G. 1991. "Un nuovo esempio di ristrutturazione di territori all'epoca di Fara," *NABU*: 12.
- Visicato, G. 1995. *The Bureaucracy of Šuruppak, Administrative Centres, Central Offices, Intermediate Structures and Hierarchies in the Economic Documentation of Fara* (Munster).
- Yuhong, W. 1997. "Dative-Locative – (i)š+um-ma in Naram-Sin's Inscription C 1," *NABU* 4: 116.
- Weber, M. 1982. *La ville* (Paris). Traduction française de *Die Stadt*, extrait de *Wirtschaft und Gesellschaft*, 3^e éd. (Tübingen 1947).
- Westenholz, A. 1975. *Literary and Lexical Texts and the Earliest Administrative Documents from Nippur* (Malibu).
- Westenholz, J.G. 1997. *Legends of the Kings of Akkade* (Winona Lake).
- Wilcke, C. 1996. "Neue Rechtsurkunden der Altsumerischen Zeit," *Zeitschrift für Assyriologie* 86: 1-67.
- Woolley, L. et al. 1934. *Ur Excavations II* (Londres & Philadelphie).

